

Chronique des relations extérieures du Canada et du Québec
I – Les relations extérieures du Canada

Hélène Galarneau

Volume 13, numéro 2, 1982

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/701353ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/701353ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Galarneau, H. (1982). Chronique des relations extérieures du Canada et du Québec : i – Les relations extérieures du Canada. *Études internationales*, 13(2), 323–355. <https://doi.org/10.7202/701353ar>

CHRONIQUE DES RELATIONS EXTÉRIEURES DU CANADA ET DU QUÉBEC

Hélène GALARNEAU*

I — Les relations extérieures du Canada

(janvier à mars 1982)

A — Aperçu général

Le Premier ministre canadien annonçait le 12 janvier une importante réorganisation administrative axée sur la poursuite de deux objectifs prioritaires du gouvernement, le développement régional et industriel et la promotion du commerce et des exportations¹. Le ministère des Affaires extérieures était particulièrement touché par cette restructuration. « Radicalement transformé », affirmait M. Trudeau, il devra privilégier les objectifs commerciaux dans la conduite de la politique étrangère canadienne².

À cette fin, les fonctions commerciales du ministère de l'Industrie et du Commerce lui étaient transférées, et la Société pour l'expansion des exportations et la Corporation commerciale canadienne placées sous sa responsabilité. De plus, trois ministres allaient désormais le diriger : le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, le ministre d'État au Commerce international, M. Ed Lumley, et un ministre des Relations extérieures, M. Pierre De Bané, chargé des questions sociales, culturelles et humanitaires et des relations avec l'Afrique francophone et la Francophonie³.

Les préoccupations commerciales se reflétaient également dans le choix des sous-ministres. Le sous-ministre au Développement économique, M. Gordon Osbaldeston, devenait sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le sous-ministre à l'Industrie et au Commerce, M. Robert Johnstone, sous-ministre au Commerce international (rattaché aux Affaires extérieures) et le sous-secrétaire d'État adjoint, M. de Montigny Marchand, devenait sous-ministre à la politique étrangère⁴.

Le gouvernement canadien tentait parallèlement d'inciter les hommes d'affaires canadiens à élargir leurs marchés d'exportation. Le ministre des Relations extérieures, M. Pierre De Bané, déclarait notamment en février que, s'ils veulent augmenter leurs exportations, les exportateurs canadiens devront se tourner vers les pays pauvres et à revenus moyens⁵. Dans ce discours prononcé devant la Chambre de Commerce de Montréal, le ministre affirmait :

Cette concentration (des exportations canadiennes vers les États-Unis) est attribuable... à une paresse intellectuelle de nos gens d'affaires. Environ 70% de nos exportations sont en

* *Documentaliste au C.Q.R.I.*

1. Michel VASTEL, *Le Devoir*, 13 janvier 1982, p. 1.
2. *Idem.*, p. 1.
3. *Idem.*, p. 14.
4. *The Globe and Mail*, 13 janvier 1982, p. 5.
5. André BOUTHILLIER, *Le Devoir*, 24 février 1982, p. 11.
Voir également *Le Devoir*, 3 février 1982, p. 9.

effet dirigées vers les États-Unis, 20% vers le Marché Commun et seulement 10% vers les 130 autres pays du monde. Or cette puissance industrielle qu'est le Japon concentre 46% de ses exportations dans les pays en voie de développement. Même l'Europe transige plus avec ces pays qu'avec les États-Unis⁶.

Le 23 février, le président du Conseil du Trésor déposait aux Communes le programme de dépenses du gouvernement fédéral pour 1982-83. La contribution du Canada au développement international passe à \$ 1.7 milliard⁷, et le budget de l'ACDI, qui augmente de 19.9%, passe de \$ 787,200,000 à \$ 943,700,000⁸.

À signaler également au cours de l'hiver, à cause de ses conséquences sur les relations avec les États-Unis, la proclamation, le 5 mars, de la Loi sur le pétrole et le gaz au Canada. Son objectif est de favoriser le développement d'une industrie canadienne du pétrole et du gaz sur les Terres du Canada et de contribuer à la sécurité énergétique à long terme du pays. Parmi les dispositions qui assurent la réalisation de cet objectif, on note un intérêt réservé au gouvernement de 25% dans les droits pétroliers et gaziers sur les Terres du Canada, à l'exception des gisements déjà en production, un taux de propriété canadienne d'au moins 50% pour toute nouvelle production de pétrole et de gaz sur ces terres, des redevances et la participation équitable et concurrentielle des fournisseurs canadiens de biens et de services dans ce domaine⁹. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Marc Lalonde, annonçait par ailleurs le 9 mars la mise en oeuvre provisoire des programmes relatifs au taux de participation canadienne et à l'État de contrôle, à compter du 10 mars, et du Programme d'encouragement du secteur pétrolier, à compter du 19 avril. Ce dernier prévoit entre autres l'octroi de subventions à la recherche et à la mise en valeur de nouvelles sources de pétrole et de gaz naturel, subventions qui varient en fonction du taux de participation et de contrôle canadiens de l'investisseur, et de subventions de 25% des coûts d'exploration, offertes celles-ci à toutes les sociétés, qu'elles soient contrôlées ou non par des intérêts canadiens (ceci visant à équilibrer le 25% que se réserve le Canada sur les droits d'exploration)¹⁰.

B — Les politiques de défense

Dans un discours prononcé devant la Conférence des Associations de défense le 14 janvier, le ministre de la Défense, M. Gilles Lamontagne, a passé en revue le programme de rééquipement des Forces armées canadiennes entrepris ces dernières années. Il a signalé les achats de nouveaux chars Léopard, de blindés polyvalents, de camions et d'autres véhicules pour les forces terrestres, d'avions patrouilleurs Aurora et de CF-18 pour l'aviation et le programme visant à moderniser la frégate canadienne de patrouille, qui en est à l'étape de définition du contrat¹¹. Il a également présenté les conclusions de la dernière étude effectuée chaque année par son ministère pour faire le point sur l'environnement stratégique du Canada. Cette étude prévoit entre autres, affirmait le ministre de la Défense, que le monde occidental devra faire face à trois types de problèmes au cours des années 80 : l'instabilité des pays du Tiers-Monde, les relations Est-Ouest et les tensions entre les alliés occidentaux¹².

-
6. André BOUTHILLIER, *Le Devoir*, 24 février 1982, p. 11.
 7. Michel NADEAU, *Le Devoir*, 24 février 1982, p. 8.
 8. *The Globe and Mail*, 24 février 1982, p. 1.
 9. Gouvernement du Canada, *Communiqué no 82/28* (5 mars 1982), pp. 1 et 2.
 10. Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, *Communiqué no 82/29* (9 mars 1982), pp. 2 et 3.
 11. Ministère de la Défense nationale, *Allocution du ministre de la Défense nationale durant la Conférence des Associations de Défense, Château Laurier, Ottawa, le 14 janvier 1982*, pp. 13-20.
 12. *Idem.*, p. 5.

M. Lamontagne a réitéré l'appui du Canada aux objectifs de l'OTAN, qui a plus que jamais besoin de la coopération, de l'unité et de la solidarité de tous ses membres pour contrer la menace soviétique. Le ministre croit que si l'OTAN, qui poursuit une politique de dissuasion et de détente, a mis l'accent, au début des années 70, sur la détente, elle doit aujourd'hui moderniser les armes nucléaires de théâtre à longue portée pour faire face aux SS-20 soviétiques¹³. Le ministre, qui a qualifié de « stupéfiant et alarmant » l'accroissement de la puissance militaire soviétique¹⁴, a analysé ainsi l'attitude soviétique :

Les Soviétiques prétendent vouloir la paix, mais cela ne les a pas empêché d'utiliser la force. L'Histoire nous montre qu'ils *prendront* ce qu'ils veulent par la force, comme ils l'ont fait en Afghanistan, et qu'ils le *conserveront* par la force, comme ils l'ont fait en Hongrie, en Tchécoslovaquie et en Allemagne de l'Est. Et nous nous préoccupons des événements en Pologne¹⁵.

Le sous-comité du Sénat sur les Forces armées au Canada, dans un rapport déposé le 10 février, a recommandé au gouvernement canadien de préparer un livre blanc sur la défense en 1982. Le sous-comité estime également que le Canada devrait augmenter de 8,400 hommes et de \$1.3 milliard les effectifs et le budget des forces armées canadiennes au cours des cinq prochaines années. Le rapport insiste sur la présence militaire canadienne en Europe - 4,400 hommes devraient être ajoutés aux effectifs stationnés en Europe - et sur la nécessité de consolider la contribution canadienne à l'OTAN¹⁶. Le ministre de la Défense s'est dit d'accord sur l'ensemble du rapport :

Pour ma part, a-t-il dit, j'approuve l'ensemble des conclusions de ce rapport. Certaines des recommandations précises qui y sont faites, comme l'accroissement des effectifs et des dépenses, l'envoi de troupes supplémentaires en Europe et la préparation d'un nouveau livre blanc sur la défense, sont intéressants. Cependant, ce sont là des mesures qui modifieraient notre politique de défense et notre politique étrangère en général, et que le ministère de la Défense nationale ne peut donc pas adopter sans consultation. Elles doivent être étudiées et approuvées par le Cabinet¹⁷.

Le ministre faisait remarquer que certaines recommandations qu'avait déposées en décembre le sous-comité du Comité permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale chargé d'étudier les forces armées de réserve étaient déjà en voie de réalisation :

Par exemple, a-t-il dit, nous avons accordé une attention particulière aux recommandations portant sur l'instruction et sur la Réserve supplémentaire. Vous en entendrez parler au cours de l'année qui vient¹⁸.

1 - L'OTAN

Les alliés de l'OTAN se sont rencontrés à quelques reprises au cours de l'hiver, la première fois à la demande du secrétaire d'État américain qui a convoqué une session ministérielle spéciale du Conseil de l'Atlantique Nord pour discuter du problème polonais. Le 11 janvier, à l'issue de la réunion, les quinze pays membres de l'Alliance publiaient une « Déclaration sur les événements de Pologne ». Celle-ci mentionnait un certain nombre de sanctions économiques que pourraient prendre les alliés contre l'Union soviétique et la Pologne, telles la suspension de tout nouveau crédit commercial pour les produits autres que l'alimentation et la suspension des négociations sur les paiements de la dette polonaise. La

13. *Idem.*, pp. 10-11.

14. *Idem.*, p. 7.

15. *Idem.*, p. 8.

16. Claude TURCOTTE, *Le Devoir*, 11 février 1982, p. 4.

17. Ministère de la Défense nationale, *Allocution de l'Honorable Gilles Lamontagne devant l'Institut Interarmes, London (Ontario), le 18 février 1982*, p. 11.

18. *Idem.*, p. 13.

décision d'adopter ou non des sanctions était cependant laissée à chacun des pays. L'OTAN posait trois conditions au retour à la normale des relations avec la Pologne : la levée de la loi martiale, la libération des personnes emprisonnées, et la reprise du dialogue entre l'État, l'Église et les syndicats¹⁹. Le 3 février, aucune de ces conditions n'ayant été remplies, les alliés de l'OTAN déclaraient qu'ils augmenteraient leurs pressions économiques et politiques sur l'URSS et la Pologne²⁰.

Les 23 et 24 mars, le ministre canadien de la Défense participait, à Colorado Springs, à la 31^e réunion du Groupe des plans nucléaires de l'OTAN. Il était accompagné du représentant permanent du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique Nord, l'ambassadeur J.G.H. Halstead, et du chef de l'état-major de la Défense, le général Ramsey Withers²¹. Les ministres de la Défense ont rejeté quasi-unaniment (13 sur 15) la proposition soviétique d'un moratoire sur les armes nucléaires de portée intermédiaire. Le secrétaire général de l'OTAN, M. Joseph Luns, a indiqué à la sortie de la réunion que les euromissiles seraient prêts à être déployés à la fin de 1983, affirmant toutefois que l'option zéro constituait la solution la plus souhaitable. Les ministres ont encore discuté des négociations américano-soviétiques sur la réduction des armements stratégiques, sur lesquelles insistent les européens, et de la nécessité de mieux informer le public sur les problèmes de défense pour contrer la montée du pacifisme. Enfin, le communiqué final mentionne le problème polonais, qui « sape le fondement politique de tout progrès sur l'ensemble des problèmes qui divisent l'Est et l'Ouest »²².

Se rendant à l'invitation du ministre canadien de la Défense, les trois principaux commandants de l'OTAN séjournaient à Ottawa du 21 au 23 février. Le général Bernard Rogers, commandant suprême des forces alliées en Europe, l'amiral Harry Train, commandant suprême allié de l'Atlantique et l'amiral Sir John Fieldhouse, commandant en chef allié de la Manche, ont présenté des exposés devant le Comité du Cabinet sur la politique étrangère et la défense, et devant une réunion conjointe du Comité permanent de la Chambre des Communes sur les Affaires extérieures et la Défense nationale et du sous-comité du Sénat sur la Défense. Ils ont également rencontré des officiers supérieurs et des hauts fonctionnaires du ministère de la Défense pour discuter du rôle militaire du Canada au sein de l'OTAN²³.

En conférence de presse, le général Rogers a déclaré qu'il avait demandé au ministre de la Défense du Canada d'augmenter les effectifs de la brigade canadienne stationnée en Europe centrale, pour les porter à un niveau plus proche de celui du temps de guerre, soit de 5,000 à environ 9,000 hommes. En réponse à cette demande, le ministre Lamontagne s'est dit « enclin à endosser » le rapport du sous-comité du Sénat qui recommande justement une telle augmentation²⁴. Par ailleurs, l'amiral Train a déclaré qu'il avait hâte que le programme de modernisation des forces maritimes canadiennes soit mis en oeuvre, la marine canadienne étant embarrassée avec ses bâtiments vétustes²⁵.

Des formations terrestres et aériennes (1200 soldats et aviateurs) ont participé, du 2 au 24 mars, aux exercices d'entraînement en campagne par conditions hivernales de l'OTAN, en Norvège, baptisés « Alloy Express 82 »²⁶. Le Canada a également participé, du 8 au 18

19. *Le Devoir*, 12 janvier 1982, pp. 1 et 8.

20. *Le Devoir*, 4 février 1982, p. 2.

21. Ministère de la Défense nationale, *Communiqué no 19/82* (22 mars 1982), p. 1.

22. *Le Devoir*, 25 mars 1982, p. 4.

23. Ministère de la Défense nationale, *Communiqué no 10/82* (18 février 1982), pp. 1 et 2.

24. *Le Devoir*, 24 février 1982, p. 3.

25. *Ibid.*, p. 3.

26. Quartier général de la Défense nationale, *Communiqué no 11/82* (22 février 1982), p. 1

mars, à l'exercice aéronaval « Safe Pass 82 » de l'OTAN dans le Golfe du Mexique²⁷. Ces dernières manoeuvres, qui se tenaient dans une région particulièrement sensible, ont soulevé les protestations du Venezuela, qui a convoqué une session extraordinaire de l'OEA afin de discuter de la présence de l'OTAN dans le Golfe du Mexique²⁸.

En janvier, le ministre de la Défense annonçait que c'était au tour du Canada de prendre cette année le commandement de la Force navale permanente de l'Atlantique, la force navale multinationale de l'OTAN, que se partagent les pays qui y contribuent²⁹. Signalons enfin que le sixième sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays de l'OTAN aura lieu le 10 juin prochain à Bonn³⁰.

2 - RETRAIT DES DERNIÈRES ARMES NUCLÉAIRES DU TERRITOIRE CANADIEN ET ESSAIS DE MISSILES AMÉRICAINS

Le 25 février, le ministre de la Défense déclarait, devant le Comité permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale des Communes, que les dernières ogives nucléaires entreposées au Canada, qui sont sous le contrôle des États-Unis, seraient bientôt retirées du pays, peut-être avant la fin de l'année. M. Lamontagne croyait que l'arrivée des premiers F-18 en remplacement des CF101 Voodoo, prévue pour octobre, constituerait un moment opportun pour s'en défaire³¹. Même s'il disait vouloir se débarrasser au plus tôt de ces ogives, le ministre n'en réitérait pas moins le soutien du Canada à la politique nucléaire de l'OTAN, les armes nucléaires étant les « éléments essentiels de sa politique de dissuasion »³².

Des négociations entre le Canada et les États-Unis avaient lieu cet hiver dans le but de conclure une entente sur l'essai d'armements américains au Canada. Les États-Unis désirent notamment faire l'essai de leur missile Cruise en Alberta. Le ministre Lamontagne a indiqué que les essais porteraient sur le système de lancement des missiles, et non sur les missiles eux-mêmes, et que ceux-ci ne seraient pas équipés d'armes nucléaires. L'accord portera également sur tous les types d'armements dont les États-Unis voudraient faire l'essai au Canada. Chaque essai devra cependant être approuvé par le gouvernement canadien. M. Lamontagne a signalé que d'autres pays, la Grande-Bretagne, l'Allemagne de l'Ouest et l'Italie, venaient faire des essais d'armements au Canada³³.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures déclarait plus tard en Chambre que ces essais contribueraient à la sécurité du Canada par le biais de la défense nucléaire de l'Europe par l'OTAN. M. MacGuigan affirmait que ce geste n'entraîne pas en contradiction avec la politique de « suffocation » annoncée par le Premier ministre canadien lors de la session extraordinaire des Nations Unies sur le désarmement en 1978, puisque l'opposition aux armes nucléaires repose sur la restriction mutuelle et non sur le désarmement unilatéral³⁴. Le Premier ministre déclarait pour sa part le lendemain que l'essai du missile Cruise en Alberta venait à l'encontre de son discours de 1978 mais que celui-ci n'avait pas été accepté par les

27. *Le Devoir*, 9 mars 1982, p. 5.

28. *Le Devoir*, 13 mars 1982, p. 4.

29. Ministère de la Défense nationale, *Communiqué no 06/82* (14 janvier 1982), p. 1.

30. *Le Devoir*, 13 février 1982, p. 4.

31. *Le Devoir*, 26 février 1982, p. 3.

32. Ministère de la Défense nationale, *Sécurité internationale et Désarmement, Déclaration faite devant le Comité permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale le 25 février 1982, par l'Honorable J. Gilles Lamontagne, ministre de la Défense nationale.*, p. 5.

33. Michel C. AUGER, *Le Devoir*, 12 mars 1982, p. 2.

34. Robert MATAS, *The Globe and Mail*, 19 mars 1982, p. 3.

deux superpuissances, particulièrement par l'URSS. Dès lors, ajoutait M. Trudeau, le Canada n'a d'autre choix, en tant que membre de l'OTAN, que de contribuer à équilibrer les forces soviétiques³⁵.

C — Les politiques concernant les réfugiés

Le colloque national sur la question des réfugiés annoncé en novembre par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a eu lieu du 19 au 21 février à l'Université de Toronto. Il a réuni environ 130 personnes, des représentants du gouvernement, des avocats spécialisés dans le domaine de la reconnaissance du statut de réfugié, des représentants de groupes confessionnels et de groupes de défense des droits civils³⁶. L'objectif du colloque était d'examiner les recommandations du rapport du groupe d'étude sur le processus de reconnaissance du statut de réfugié, déposé en novembre dernier.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, M. Lloyd Axworthy, a annoncé au colloque des modifications au processus d'évaluation des requêtes des visiteurs qui réclament le statut de réfugié au Canada. Celles-ci, a-t-il dit, visent à résoudre deux problèmes d'une importance capitale : le crédit du processus de reconnaissance du statut de réfugié et la bonne foi des personnes qui le revendiquent³⁷. De nouvelles lignes directrices sur la définition de réfugié et l'évaluation de la bonne foi du requérant ont été données au Comité consultatif du statut de réfugié (CCSR) :

Dorénavant, (a affirmé M. Axworthy), le Comité, dans ses délibérations, retiendra deux présomptions, savoir : d'abord que le requérant dit la vérité, à moins qu'il n'y ait preuve manifeste du contraire, et ensuite, que le bénéfice du doute ira toujours au requérant, ce qui vaut tant pour l'application des critères que pour l'évaluation de la bonne foi de l'intéressé³⁸.

Ces mesures devraient permettre la diminution du taux de rejet des demandes de statut de réfugié, taux élevé qui a fait l'objet de nombreuses critiques au cours des derniers mois.

Le ministre Axworthy a annoncé d'autres changements à la composition, à la structure et au fonctionnement du CCSR : il deviendra un organisme distinct de la Commission d'Emploi et d'Immigration, il aura suffisamment de ressources pour que cinq panels siègent chaque semaine, afin de réduire les délais d'étude des cas ; le nombre de membres du secteur privé au Comité passera de sept à dix, et le ministre fera d'autres nominations pour assurer la représentation de toutes les régions du Canada et d'un plus grand nombre de secteurs d'activité ; et les effectifs du secrétariat seront accrus - ils doubleront³⁹ - et les postes reclassés vers le haut pour attirer des personnes compétentes⁴⁰. Enfin, le ministre exercera son droit de désignation des agents des ministères de l'Immigration et des Affaires extérieures qui feront partie du Comité et qui devront être déchargés de leurs responsabilités habituelles pour consacrer tout leur temps au Comité⁴¹.

Le ministre de l'Immigration proposait aux participants au colloque de lui faire des recommandations, qui pourraient être mises en application rapidement, sur les questions suivantes : l'établissement d'autres catégories désignées de réfugiés, le droit des personnes

35. Richard CLEROUX, *The Globe and Mail*, 20 mars 1982, pp. 1-2.

36. Ministère de l'Emploi et de l'Immigration, *Communiqué no 82-13* (16 février 1982), p. 1.

37. *Idem.*, *Discours*, 20 février 1982, pp. 18-19.

38. *Idem.*, p. 14. On retrouve le détail de ces directives en annexe au texte du discours du ministre.

39. Angèle DAGENAI, *Le Devoir*, 22 février 1982, p. 2.

40. Ministère de l'Emploi et de l'Immigration, *Discours*, 20 février 1982, p. 18.

41. *Idem.*, p. 17.

qui réclament le statut de réfugié de recourir aux services d'un conseil et l'établissement d'un tribunal central chargé de statuer sur les revendications⁴². Pour leur part, les participants au colloque ont réclamé la mise en oeuvre d'une recommandation du rapport de novembre laissée de côté par le gouvernement et qui a trait au droit du réfugié de présenter lui-même sa requête devant le CCSR⁴³.

D — Les rencontres et les organisations internationales

1 - RENCONTRE MULTILATÉRALE SUR LE COMMERCE

Le Canada, la CEE, les États-Unis et le Japon se sont rencontrés les 15 et 16 janvier à Key Biscayne, en Floride, afin de discuter des problèmes commerciaux qui se posent entre ces pays industrialisés et éviter ainsi l'éclatement d'une guerre commerciale. La délégation canadienne était dirigée par le ministre au Commerce international, M. Ed Lumley.

Aucun accord concret n'est intervenu à la suite de leurs discussions. Ces pays ont reconnu la gravité des tensions actuelles dans les échanges internationaux, qui devront être examinées dans le cadre des futures négociations bilatérales et multilatérales. Ils ont affirmé leur volonté de lutter contre la remontée du protectionnisme et de renforcer le GATT. Ils ont encore reconnu la nécessité de libéraliser les mouvements de capitaux, afin de permettre le recyclage des pétrodollars et de ce fait, la relance de l'économie et de l'emploi dans les pays industrialisés⁴⁴.

2 - LE PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

À la conférence des Nations Unies et de la FAO pour les annonces de contribution au Programme alimentaire mondial qui avait lieu à New York, le Canada a annoncé le 2 mars qu'il augmentait sa contribution au PAM. Il versera \$125 millions en 1983, et le même montant en 1984, répartis comme suit : \$120 millions en denrées et \$40 millions en espèces. En 1981-82, la contribution canadienne avait été de \$190 millions (\$170 millions en denrées et \$20 millions en espèces). Le Canada annonçait également qu'il fournirait jusqu'à \$6.5 millions en 1983 et \$7 millions en 1984 à la Réserve alimentaire d'urgence par l'entremise du PAM, sous forme de denrées et de moyens de transport⁴⁵.

3 - L'ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le ministre canadien de l'Emploi et de l'Immigration, M. Lloyd Axworthy, a participé à Paris du 3 au 5 mars à la réunion des ministres du Comité de la Main-d'oeuvre et des Affaires sociales de l'OCDE. Cette réunion était axée sur la politique du marché du travail et parmi les sujets abordés, on retrouve l'augmentation du chômage chez les jeunes, le taux de chômage élevé chez les femmes, le partage du travail, les programmes de formation et les moyens d'empêcher que les problèmes économiques ne minent les programmes sociaux existant⁴⁶.

Avec les pays européens, le Canada a défendu une augmentation des sommes allouées à la lutte contre le chômage et la mise en oeuvre de programmes et d'actions concertées entre

42. *Idem.*, p. 20.

43. Angèle DAGENAIS, *Le Devoir*, 22 février 1982, p. 2.

44. *Le Devoir*, 18 janvier 1982, p. 5.

45. Ministère de l'Agriculture, *Discours*, 2 mars 1982, p. 5.

46. Ann DUNCAN, *The Globe and Mail*, 6 mars 1982, p. 13.

les pays de l'OCDE, contre les partisans du libre jeu du marché, notamment les États-Unis⁴⁷. Dans le discours qu'il prononçait à la séance d'ouverture de la réunion, le ministre Axworthy, estimant que ce n'était pas le moment de réduire les dépenses consacrées au développement des ressources humaines, proposait que la réunion adopte une « stratégie à quatre volets destinés à poser les jalons de la croissance non inflationniste future »⁴⁸. Ces quatre volets sont l'augmentation des investissements en formation, l'amélioration de l'aide à l'adaptation, le maintien d'une base de main-d'oeuvre spécialisée et une plus grande utilisation des sources non traditionnelles de main-d'oeuvre spécialisée⁴⁹.

À l'issue de la réunion, les ministres s'étaient mis d'accord sur l'objectif de la lutte au chômage mais n'avaient pu s'entendre sur une approche commune à la réalisation de cet objectif. Ils ont reconnu le besoin de poursuivre la lutte contre l'inflation mais se sont dits inquiets de la poursuite d'une politique de taux d'intérêts élevés⁵⁰.

4 - LA CONFÉRENCE SUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE

La cinquième session de la CSCE reprenait ses travaux le 9 février. Comme les autres ministres des pays occidentaux, le secrétaire d'État canadien aux Affaires extérieures s'est rendu à Madrid avec l'intention « d'attirer l'attention sur les graves événements de Pologne, qui constituent une sérieuse violation de l'Acte final d'Helsinki », comme il le déclarait dans un communiqué émis à la veille de son départ⁵¹. Les représentants des quinze pays de l'OTAN, et de l'Espagne se sont d'ailleurs réunis le 8 février à l'ambassade du Canada à Madrid pour étudier la situation⁵².

Le secrétaire d'État canadien aux affaires extérieures fut le premier représentant d'un pays occidental (et le deuxième orateur, après la Hongrie) à prendre la parole à la première séance plénière. M. MacGuigan a consacré son discours à la situation en Pologne, qui « nuit nettement aux possibilités de renforcer la sécurité et la coopération en Europe » au moment où les participants à la conférence doivent se pencher sur le projet de document final⁵³. Il affirmait à ce propos que,

Comme le déclarait le Premier ministre de mon pays le 30 décembre, l'idéal déjà battu en brèche d'un ordre européen fondé sur le respect des obligations assumées par les gouvernements signataires de l'Acte final d'Helsinki a de nouveau été attaqué suite à l'imposition de la loi martiale en Pologne, le 13 décembre 1981, et aux règlements qui en découlent. La situation en Pologne met notamment en question l'engagement des autorités polonaises envers le principe du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ainsi que celui de l'égalité des droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes. Si on peut interpréter les droits de l'homme de différentes façons, comme je le faisais remarquer d'ailleurs en novembre 1980, l'Acte final exige cependant la communauté de vues sur certains concepts, dont celui de la dignité inhérente à l'être humain⁵⁴.

M. MacGuigan a énuméré les dispositions de l'Acte final d'Helsinki violées par les autorités polonaises, notamment les principes VII et VIII, la section sur les contacts entre personnes et le troisième chapitre de l'Acte final⁵⁵. Le secrétaire d'État canadien s'est ensuite

47. *Idem.*, p. 13 et *Le Devoir*, 5 mars 1982, p. 7.

48. Ministère de l'Emploi et de l'Immigration, *Discours*, 3 mars 1982, p. 3.

49. *Idem.*, pp. 3-5.

50. Ann DUNCAN, *The Globe and Mail*, 6 mars 1982, p. 13.

51. *Le Soleil*, 6 février 1982, p. H-2.

52. *Le Devoir*, 9 février 1982, p. 1.

53. Ministère des Affaires extérieures, *Déclarations et Discours*, no 82/3 (9 février 1982), p. 2.

54. *Idem.*, p. 2.

55. *Idem.*, pp. 3-4.

tourné vers l'Union soviétique qu'il a accusé d'ingérence dans les affaires polonaises, et il a rejeté l'immutabilité de la sphère d'influence soviétique :

L'Union soviétique considère, semble-t-il, qu'elle a le droit d'influencer les affaires intérieures de la Pologne et d'autres États de l'Europe de l'Est. Nous rejetons ce point de vue. La carte politique de l'Europe de l'Est n'est pas immuable. L'Acte final a fait miroiter la possibilité d'un changement pacifique et d'une meilleure compréhension des relations Est-Ouest. L'URSS n'a pas le droit de s'interposer dans le cheminement socio-politique de quelque pays que ce soit. Toute action du genre est contraire à l'esprit de l'Acte final⁵⁶.

M. MacGuigan a enfin demandé à l'Union soviétique, dont les actions « ont servi à fomenter, à suggérer et à encourager les événements en Pologne » de respecter ses engagements internationaux et le droit du peuple polonais de poursuivre une politique de renouveau sans danger d'ingérence⁵⁷.

Au cours de cette première séance plénière, l'URSS et la Tchécoslovaquie, soulevant des questions de procédures, avaient bloqué le déroulement des débats afin de mettre un terme à la série de discours des pays occidentaux contre la situation en Pologne. La conférence s'est néanmoins poursuivie jusqu'au 12 mars, date à laquelle fut prise la décision d'ajourner les travaux pour une période de huit mois, jusqu'en novembre. Le climat de confrontation avait rendu impossible tout progrès. Les pays de l'Est quittaient la conférence en condamnant l'attitude « destructive et obstructionniste » des États-Unis et de ses alliés de l'OTAN au cours de cette phase de la CSCE⁵⁸.

E - Les relations canado-américaines

Les problèmes commerciaux ont continué à dominer la scène canado-américaine au cours de l'hiver. Les États-Unis ont d'abord mis à exécution leur menace de porter devant le GATT la question de l'Agence d'examen de l'investissement étranger du Canada. La « réciprocité » commerciale sectorielle a également été étudiée par le Congrès dans divers projets de loi, en partie en guise de représailles contre des mesures canadiennes, notamment le Programme énergétique national (PEN), jugées discriminatoires à l'égard de compagnies américaines. Les deux pays ont en même temps continué les consultations bilatérales visant à régler leurs différends. D'autre part, on note la proposition canadienne de réduire de 50% d'ici 1990 les émanations d'anhydride sulfureux des deux côtés de la frontière et enfin, le dépôt du troisième volume du rapport sénatorial sur les relations canado-américaines, qui recommande la création d'une zone de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

1 - LES QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures participait, les 28 et 29 janvier à Los Angeles, au colloque sur le Canada organisé par l'*University of Southern California*. Dans un discours qui portait sur les défis économiques et stratégiques communs aux États-Unis et au Canada, M. MacGuigan a encore une fois défendu le Programme énergétique national du Canada et a souligné les efforts entrepris pour répondre aux critiques auxquelles donnent lieu l'Agence d'Examen de l'investissement étranger :

Je suis convaincu qu'à la réflexion et après avoir pesé tous les faits, la plupart des Américains admettraient au moins que les politiques canadiennes restent dans les limites du

56. *Idem.*, pp. 4-5.

57. *Idem.*, p. 5.

58. *Le Devoir*, 13 mars 1982, p. 5.

raisonnable. Pour notre part, nous nous sommes montrés disposés à tenir compte des préoccupations américaines. Nous avons, par exemple, modifié certaines dispositions du PEN et entrepris de revoir les procédures de l'A.E.I.E. pour en assurer l'opportunité et l'efficacité. Nous avons aussi indiqué que le PEN n'est pas l'ébauche d'un plan d'action dans d'autres secteurs. Enfin, je me permettrai d'ajouter qu'aucun des deux pays n'a le monopole des griefs dans le secteur du commerce et de l'investissement, ni d'ailleurs dans les autres secteurs de notre relation bilatérale⁵⁹.

Par ailleurs, le ministre canadien des Finances, M. Allan MacEachen, s'adressait au Conference Board de New York le 24 février. Il a insisté sur le rôle de la politique économique américaine dans la crise actuelle, affirmant que :

La résistance opposée à toutes ces tentations (relance massive, protectionnisme et dépréciation, auxquelles sont soumis de nombreux pays industrialisés,) dépend dans une très grande mesure des perspectives de l'économie américaine. Par le jeu du commerce extérieur et des mouvements internationaux de capitaux, le succès de la politique économique américaine est un facteur clé pour la réussite des politiques nationales ailleurs dans le monde⁶⁰.

Mais surtout, le ministre des Finances s'est dit inquiet du maintien des taux d'intérêt réels élevés en période de récession et de leur instabilité et a pressé les États-Unis de revenir à une politique de taux d'intérêt moins élevés :

De toute évidence, la meilleure chose que les États-Unis puissent faire pour le monde est de revenir à une croissance non inflationniste, accompagnée de taux d'intérêt moins élevés et plus stables. Tous vos partenaires en sont bien conscients. C'est la raison pour laquelle nous sommes toujours désireux de voir honorés les engagements donnés au sommet de l'an dernier et nous continuons de signaler à l'administration notre crainte que la persistance de taux d'intérêt élevés ne retarde la reprise⁶¹.

Au début du mois de janvier, les États-Unis portaient devant le GATT leur opposition à l'Agence d'examen de l'investissement étranger. La délégation américaine au GATT faisait parvenir le 5 janvier aux représentants canadiens auprès de cette organisation une lettre demandant la tenue de consultations formelles afin de déterminer si l'AEIE contrevient aux accords internationaux sur le libre-échange⁶². Cette action, entreprise conformément à l'article 22 du GATT, entraîne la tenue de pourparlers bilatéraux privés, sous les auspices de l'organisation⁶³. Un porte-parole de M. William Brock, le représentant commercial spécial des États-Unis, a donné cette justification de l'action américaine :

Nous avons entrepris cette action non seulement en réaction aux plaintes du monde des affaires, mais aussi en raison de l'inquiétude de notre gouvernement face à l'exemple que l'action canadienne donne au reste du monde, particulièrement en ces temps de protectionnisme grandissant⁶⁴.

Quant au ministre de l'Industrie et du Commerce, H. Herb Gray, il déclarait que ce geste était normal et ne se situait pas dans une perspective de confrontation⁶⁵.

59. Ministère des Affaires extérieures, *Déclarations et Discours*, no 82/2 (29 janvier 1982), p. 6.

60. Chambre des communes, *Communiqué du Cabinet de l'honorable Allan J. MacEachen, vice-premier ministre et ministre des Finances*, 24 février 1982, p. 6.

61. *Idem.*, p. 9.

62. *Le Devoir*, 9 janvier 1982, p. 12.

63. *The Globe and Mail*, 14 janvier 1982, p. 8.

64. *Le Devoir*, 9 janvier 1982, p. 12.

65. Jennifer LEWINGTON, *The Globe and Mail*, 9 janvier 1982, p. 2.

À la fin mars, les États-Unis franchissaient une autre étape de leur démarche devant le GATT en demandant au Conseil de l'organisation de mettre sur pied un jury qui devra décider si l'A.E.I.E. viole les règles du commerce international⁶⁶.

Les questions commerciales ont été l'objet d'une rencontre qui a eu lieu à Ottawa, le 25 janvier, entre le ministre d'État canadien au Commerce international, M. Ed Lumley, et le représentant commercial spécial des États-Unis, M. William Brock. Cette rencontre donnait suite à la réunion multilatérale de Key Biscane, et les deux hommes se sont penchés sur la question des limites à l'entrée de voitures japonaises sur les marchés américain et canadien, et des exportations européennes d'acier aux États-Unis. Si, comme on l'a rapporté, les problèmes reliés à l'A.E.I.E. et au PEN n'ont pas dominé la rencontre, les deux hommes ont néanmoins abordé la question de la réciprocité commerciale sectorielle, que semblaient favoriser les États-Unis, alors que le Canada croyait plutôt en un équilibre général du commerce entre les deux pays⁶⁷.

Cette question de réciprocité sectorielle a été soulevée à plusieurs reprises au cours de l'hiver. Quelques projets de loi étudiés par le Congrès avaient en effet comme objectif d'imposer aux compagnies étrangères un traitement semblable — « réciproque » — à celui auquel sont soumises les compagnies américaines dans ces pays. La réciprocité était donc recherchée dans des projets de loi touchant le commerce des services, le camionnage et l'accès au marché des télécommunications et de la cablodistribution⁶⁸.

Quant à la menace qui planait sur les investisseurs canadiens dans le domaine du développement des ressources pétrolières et gazières, les États-Unis ont décidé au début de l'année 1982 que le Canada était toujours un pays « réciproque » suivant la *Mineral Lands Leasing Act*. Cette loi permet en effet l'investissement étranger pour l'exploration et l'extraction minière sur les terres fédérales américaines seulement si les pays d'origine des investisseurs acceptent eux-mêmes les investissements américains aussi librement que le font les États-Unis⁶⁹. Le ministre de l'Intérieur déclarait malgré tout que l'administration américaine restait très inquiète devant les politiques canadiennes discriminatoires dans le domaine des investissements étrangers, et que le gouvernement songeait toujours à exercer des représailles⁷⁰. Du côté canadien, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Marc Lalonde, s'est dit heureux d'apprendre la nouvelle concernant la loi sur les ressources minières, qui confirmait, a-t-il déclaré, l'existence de la réciprocité entière entre le Canada et les États-Unis. M. Lalonde a ajouté qu'il aurait été contraire aux intérêts des Américains d'exercer des représailles dans ce secteur⁷¹.

La *U.S. Interstate Commerce Commission* examinait encore cet hiver une demande de traitement réciproque des camionneurs canadiens effectuée par l'industrie américaine. Le président de la Commission, M. Reese Taylor, déclarait toutefois en mars que, malgré la sévérité des lois canadiennes auxquelles sont soumis les camionneurs américains, la Commission ne pouvait prendre de mesures discriminatoires à l'endroit des camionneurs canadiens, hormis la retenue temporaire des demandes de permis pour de nouveaux trajets aux États-Unis⁷².

66. Peter COOK, *The Globe and Mail*, 1^{er} avril 1982, p. B1.

67. James RUSK, *The Globe and Mail*, 26 janvier 1982, p. 4.

68. Jonathan CHEVREAU, *The Globe and Mail*, 26 janvier 1982, p. B11.

69. John KING, *The Globe and Mail*, 4 février 1982, p. 2.

70. *Idem.*, pp. 1 et 2.

71. *Idem.*, pp. 1 et 2.

72. *The Globe and Mail*, 26 mars 1982, p. B10.

L'administration américaine s'est cependant dissociée au début du mois de mars, de la quête de la réciprocité commerciale sectorielle, par la voix de son représentant commercial spécial, M. William Brock. Celui-ci s'élevait contre cette conception devant un sous-comité de la Chambre des Représentants qui étudiait alors l'insertion de la clause de réciprocité dans le projet de loi sur les télécommunications. M. Brock a déclaré que la réciprocité sectorielle entraînerait la violation de certains accords internationaux. Les accords conclus par les États-Unis avec leurs partenaires commerciaux, qui couvrent plusieurs secteurs et assurent un équilibre général dans les concessions consenties, peuvent en fait être considérés comme assurant la réciprocité, affirmait M. Brock. L'ambassadeur canadien à Washington, M. Allan Gotlieb, s'est alors dit heureux des commentaires de M. Brock, soulignant que le Canada était entièrement d'accord sur ce point. Cette position nette et ferme de M. Brock constitue, poursuivait l'ambassadeur canadien, un heureux développement⁷³.

Le secrétaire d'État adjoint des États-Unis pour les Affaires économiques, M. Robert Hormats, était à Ottawa à la fin mars pour discuter de la législation énergétique déposée par le gouvernement canadien. M. Hormats déclarait que les États-Unis souhaitaient entreprendre dans quelques semaines des pourparlers formels avec le Canada au sujet des lignes de conduite relatives au taux de participation canadienne prévues par cette loi. Il a également affirmé que le programme d'encouragement du secteur pétrolier favorisait l'industrie canadienne au détriment de l'industrie américaine⁷⁴.

Soulignons enfin la résurgence du différend canado-américain concernant le passage de Head Harbor, dans la baie de Fundy, entre le Nouveau-Brunswick et le Maine. Les États-Unis se sont élevés contre l'annonce faite le 18 février par Ottawa de l'imposition d'une limite de 5,000 tonnes à la cargaison de pétrole que peuvent transporter les navires empruntant ce passage⁷⁵. Les États-Unis, qui considèrent le passage de Head Harbor comme une voie internationale, rejettent la prétention canadienne à une juridiction exclusive sur celui-ci. Le Canada estime de son côté que le passage fait partie des eaux canadiennes, ce qui donne au pays l'autorité entière de limiter la navigation dans cette région⁷⁶.

2 - LES PLUIES ACIDES

Le Canada a proposé aux États-Unis, le 24 février, la signature d'un accord prévoyant la réduction de moitié, d'ici 1990, des émanations d'anhydride sulfureux. La proposition a été faite par les négociateurs canadiens qui se trouvaient à Washington pour discuter d'un éventuel accord bilatéral relatif à la pollution atmosphérique limitrophe. Le Canada serait disposé à réduire ces émanations dans l'Est du pays et au Manitoba de 50% d'ici 1990, si les États-Unis en font autant⁷⁷.

Le ministre de l'Environnement, M. John Roberts, participait en mars à une conférence sur les pluies acides organisée par le gouverneur de l'État de New York, qui réunissait plusieurs provinces canadiennes et États américains. Il y a demandé une plus grande coopération des deux pays visant la réduction substantielle de cette pollution d'ici 1990. M. Roberts a également affirmé que les deux pays devaient conclure rapidement leurs négociations sur un traité bilatéral, avant qu'il ne soit trop tard⁷⁸.

73. John KING, *The Globe and Mail*, 4 mars 1982, p. B3.

74. Jennifer LEWINGTON, *The Globe and Mail*, 24 mars 1982, pp. 1 et 2.

75. *The Globe and Mail*, 19 février 1982, p. 3.

76. *The Globe and Mail*, 20 février 1982, p. 3.

77. *Le Devoir*, 25 février 1982, p. 7.

78. *Le Devoir*, 9 mars 1982, p. 8.

3 - UNE ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

Le comité sénatorial permanent des Affaires étrangères déposait en mars le troisième volet d'une étude des relations Canada-États-Unis entreprise au milieu des années 1970. Le premier volume, présenté en décembre 1975, traitait du cadre institutionnel de ces relations et le second, déposé en juin 1978, examinait les relations commerciales du Canada avec son voisin, recommandant une étude sérieuse de l'éventualité de l'instauration d'un libre-échange bilatéral avec les États-Unis⁷⁹. La troisième partie de l'étude a donc été consacrée à l'examen des réactions soulevées par l'idée d'une zone de libre-échange et de l'approche la meilleure pour en assurer la création⁸⁰.

Le Comité a identifié un problème, la balance commerciale canadienne, déficitaire de plus de \$20 milliards dans les produits finis, et affirme que la solution se trouve sur le marché américain. Il croit ainsi que :

la négociation d'un accord bilatéral de libre-échange avec les États-Unis reste le meilleur moyen d'atteindre les objectifs souhaités en ce qui a trait à la restructuration, la croissance et la compétitivité de l'industrie canadienne⁸¹.

Le Comité insiste sur le fait qu'un accord de libre-échange bilatéral n'équivaudrait pas à un marché commun ou à une union douanière. Il juge également un accord bilatéral préférable à un libre-échange multilatéral, précisant toutefois qu'il devrait être rédigé dans une perspective nord-américaine, pour accueillir le Mexique « le jour où il voudra et pourra offrir des conditions d'accès comparables »⁸². Enfin, la zone devrait respecter les règles et les précédents du GATT⁸³.

Un chapitre du rapport est consacré à la réaction américaine à une proposition de libre-échange, où sont notamment exposés les motifs de l'intérêt américain à cette proposition⁸⁴. Le Comité conclut de ses recherches sur l'attitude américaine que :

un préjugé favorable envers une initiative canadienne visant un libre-échange entre les deux pays ne cesse de croître aux États-Unis⁸⁵.

F - Le Canada et l'Europe occidentale

1 - LA FRANCE

Le 26 janvier, le ministre canadien des Communications, M. Francis Fox, présidait à Paris l'inauguration de la première liaison transatlantique permanente avec la banque de terminologie du gouvernement canadien. M. Michel Dupuy, ambassadeur du Canada à Paris, M. Jean-Pierre Chevènement, ministre d'État français chargé de la Recherche et de la Technologie et M. Georges Fillioud, ministre français de la Communication, participaient à la cérémonie. Cette liaison, au moyen d'un terminal installé au Centre culturel de l'ambassade du Canada à Paris, instaure un échange continu d'information et de terminologie entre

79. Le comité sénatorial permanent des Affaires étrangères, *Les relations Canada-États-Unis, Volume III: Les relations commerciales Canada-États-Unis*, mars 1982, pp. V et 1.

80. *Idem.*, p. 123.

81. *Idem.*, p. 125.

82. *Idem.*, p. 127.

83. *Idem.*, p. 126.

84. *Idem.*, p. 44-54.

85. *Idem.*, p. 127.

le Bureau des traductions du gouvernement canadien et les organismes européens, nationaux et internationaux, oeuvrant dans ce domaine⁸⁶.

Le ministre de l'Énergie, M. Marc Lalonde, séjournait en France à la fin janvier dans le but de promouvoir la coopération scientifique, technique et économique entre la France et le Canada, notamment dans le domaine de l'énergie. M. Lalonde a rencontré le ministre délégué auprès du ministre de l'Industrie et responsable de l'énergie, M. Edmond Hervé, et le ministre d'État à la Recherche et à la Technologie, M. Jean-Pierre Chevènement⁸⁷. Dans un discours prononcé devant la Chambre de commerce France-Canada, le ministre a affirmé que le Canada était déterminé à renforcer les liens économiques entre les deux pays, et il a souhaité que les Français investissent plus au Canada, particulièrement dans le secteur énergétique. Selon M. Lalonde, les deux pays sont intéressés à leurs technologies respectives de la liquéfaction du gaz et la France à la technologie canadienne dans le domaine des communications. Il a également déclaré que la France songeait à accroître ses importations de charbon canadien⁸⁸.

Le Canada attend par ailleurs la venue du ministre français du Commerce extérieur, M. Michel Jobert, du 30 mars au 3 avril. Au cours de son séjour consacré à l'examen des perspectives de développement des échanges franco-canadiens, le ministre français coprésidera, avec le ministre canadien de l'Industrie et du Commerce, la réunion du 1^{er} avril de la Commission économique gouvernementale franco-canadienne⁸⁹. Le premier ministre français, M. Mauroy, arrivera également au Canada le 19 avril en visite officielle et le président François Mitterrand rencontrera le Premier ministre canadien à Vancouver, le 18 avril, en préparation du sommet de Versailles des chefs des pays industrialisés du mois de juin⁹⁰.

2 - LA GRANDE-BRETAGNE

Les procédures nécessaires au rapatriement de la constitution canadienne se sont terminées cet hiver avec l'adoption par la Chambre des Communes et la Chambre des Lords du projet de la loi sur la constitution canadienne. Le 18 janvier, la Commission des Affaires étrangères de la Chambre des Communes britannique - le Comité Kershaw - publiait un rapport dans lequel il exprimait son accord sur l'adoption du projet de loi sur la constitution canadienne par Westminster. Le rapport estimait que la requête du gouvernement canadien représentait la volonté du Canada « en tant qu'entité fédérale globale ». Par ailleurs, la Commission « regrettait » le désaccord du Québec et prenait note des objections des autochtones, deux aspects qui, à son point de vue, relevaient des affaires internes du Canada⁹¹.

Le 28 janvier, la Cour d'appel britannique décrétait, à propos de la requête présentée par les Amérindiens de l'Alberta, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, que la Grande-Bretagne n'avait plus d'obligations à l'égard des Amérindiens du Canada⁹². Le gouvernement britannique, qui avait affirmé qu'il attendait ce jugement pour entreprendre le débat sur le projet de loi sur la constitution canadienne, pouvait maintenant le faire.

86. *Hebdo-Canada*, vol. 10, no 9 (3 mars 1982), p. 1.

87. Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, *Communiqué no 82/11* (26 janvier 1982).

88. Ann DUNCAN, *The Globe and Mail*, 30 janvier 1982, p. B20.

89. *Le Devoir*, 18 mars 1982, p. 3.

90. *The Globe and Mail*, 31 mars 1982, p. 3.

91. *Le Devoir*, 19 janvier 1982, p. 14.

92. *Le Devoir*, 29 janvier 1982, p. 1. L'autorisation d'en appeler de ce jugement était refusée le 11 mars *Le Devoir*, 12 mars 1982, p. 1.

L'ouverture des débats de la Chambre des Communes sur la résolution constitutionnelle canadienne s'est donc effectuée le 17 février, en présence du ministre canadien de la Justice, M. Jean Chrétien. M. Chrétien s'était rendu à Londres pour se mettre à la disposition du gouvernement et des députés britanniques au cours du débat et de l'examen en commission parlementaire⁹³. Cette dernière a examiné environ vingt-cinq des quelques soixante amendements proposés par les députés. La grande majorité des amendements portait sur les droits des autochtones, qui ont constitué tout au long du processus de rapatriement la préoccupation principale des Britanniques⁹⁴.

Le 8 mars, la Chambre des Communes adoptait sans amendement, en dernière lecture, le « Canada Bill » par 177 voix contre 33. Le 25 mars, la Chambre haute donnait sa sanction - le ministre canadien de la Justice s'était de nouveau rendu à Londres pour suivre le débat devant la Chambre des Lords - et le 29, la reine approuvait la loi autorisant le transfert à Ottawa de l'accord britannique de 1867 tenant lieu de constitution canadienne. La reine doit se rendre à Ottawa du 15 à 18 avril pour participer aux cérémonies marquant le rapatriement de la constitution⁹⁵.

3 - LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

Le Canada et l'Allemagne de l'Ouest ont conclu le 14 janvier à Ottawa un accord aérien modifiant l'accord relatif au transport aérien qu'ils avaient signé en 1973. Le nouvel accord prévoit l'augmentation des services aériens entre les deux pays, par les transporteurs des deux pays⁹⁶.

Le Premier ministre de l'État de Baden-Württemberg, M. Lothar Spaeth, se rendait au Canada à la mi-février pour discuter de questions économiques avec des ministres fédéraux. M. Spaeth a déclaré devant la Chambre de l'industrie et du commerce Canada-RFA de Montréal qu'il voulait encourager les investisseurs allemands à rechercher plus qu'ils ne l'ont fait jusqu'à maintenant les secteurs où ils pourraient implanter des opérations de transformation au Canada⁹⁷.

À la mi-mars, l'ambassadeur ouest-allemand au Canada affirmait pour sa part à Vancouver que la RFA a besoin de ressources canadiennes, particulièrement de ses ressources énergétiques, et qu'elle cherchait à mettre sur pied des entreprises conjointes et une coopération technique avec des compagnies canadiennes. M. Erich Staetling a affirmé que la RFA était à la fois prête, capable et désireuse de coopérer avec le Canada au développement de ses ressources pétrolières. Il a mentionné qu'il serait peut-être possible, lorsque le développement des sables bitumineux permettrait au Canada de disposer d'un surplus de pétrole, d'exporter du pétrole canadien en Europe. L'ambassadeur entrevoyait encore la possibilité pour les deux pays de tenter conjointement de faire la gazéification et la liquéfaction du charbon. Enfin, il a souligné que son pays pourrait constituer un deuxième ou un troisième marché pour le gaz naturel de l'Arctique⁹⁸.

93. *Le Devoir*, 12 février 1982, p. 1.

94. *Le Devoir*, 24 février, p. 2.; Michael VALPY, *The Globe and Mail*, 25 février 1982, p. 6.

95. *Le Devoir*, 9 mars 1982, p. 1., 18 mars 1982, p. 3 et 30 mars 1982, p. 2.

96. *Hebdo Canada*, vol. 10, no 5 (3 février 1982), p. 3.

97. *The Globe and Mail*, 13 février 1982, p. B5.

98. Albert SIGURDSON, *The Globe and Mail*, 12 mars 1982, p. B2.

G - Le Canada, la Pologne et l'Union soviétique

L'attitude adoptée en décembre par le gouvernement canadien devant les événements polonais a été vivement critiquée au Canada, à la fois à cause de son ambiguïté et du soutien que le Premier ministre semblait accorder à la proclamation de la loi martiale⁹⁹. Les propos tenus par le Premier ministre ont d'ailleurs été rapportés par la presse officielle polonaise comme constituant une marque d'appui du Canada au gouvernement polonais et à la restauration de l'ordre dans ce pays¹⁰⁰. Au cours des deux premiers mois de l'année, l'analyse canadienne s'est cependant rapprochée de celle de ses alliés jusqu'à imposer des sanctions à la Pologne et à l'URSS.

Au début de janvier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures déclarait, comme il l'avait fait précédemment, que le Canada, s'il n'avait pas imposé de sanctions contre l'Union soviétique en guise de représailles contre l'imposition de la loi martiale en Pologne, y songeait. Il affirmait avoir fait part de la position canadienne au secrétaire d'État américain en ces termes :

J'ai dit à M. Haig que le Canada ne ferait rien pour amoindrir la portée des sanctions américaines contre l'URSS, et qu'il n'était pas question d'augmenter nos échanges commerciaux avec la Pologne ou avec l'URSS¹⁰¹.

Le 21 janvier, M. MacGuigan déclarait en conférence de presse que le Canada, de mieux en mieux informé sur la situation polonaise par son ambassade de Varsovie, par les informations de l'Église et surtout par les États-Unis, avait des raisons de croire que la participation soviétique avait été plus grande qu'il ne l'avait d'abord cru et que la situation se détériorait en Pologne¹⁰². Quatre jours plus tard, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, répétant les conditions établies par les pays de l'OTAN dans leur déclaration sur les événements de Pologne du 11 janvier, affirmait aux Communes que les objectifs du Canada étaient clairs :

Nous voulons la levée de la loi martiale, la libération des prisonniers et le début d'un dialogue de réconciliation nationale¹⁰³.

Dans le cadre de la journée de solidarité avec le peuple polonais décrétée par les États-Unis, le 31 janvier, le Premier ministre canadien faisait une déclaration dans laquelle il déplorait la répression du peuple polonais et exhortait le gouvernement de ce pays à mettre fin à la loi martiale¹⁰⁴.

Le 23 février, en même temps que les pays du Marché commun et le Japon, le Canada annonçait l'imposition de sanctions contre la Pologne et l'Union soviétique. Ces sanctions, que M. MacGuigan qualifiait de symboliques constituent, disait-il,

des mesures significatives mais qui ne sont pas substantielles (...) Elles montrent les sentiments d'un gouvernement¹⁰⁵.

99. Voir à ce sujet Michael VALPY, *The Globe and Mail*, 6 janvier 1982, p. 6 et 7 janvier 1982, p. 6; Lise BISSONNETTE, *Le Devoir*, 7 janvier 1982, p. 12; *The Globe and Mail*, 13 janvier 1982, p. 6; *Le Devoir*, 1^{er} février 1982, p. 3.

100. Mark LUKASIEWICZ, *The Globe and Mail*, 12 janvier 1982, p. 1.

101. *Le Devoir*, 4 janvier 1982, p. 3.

102. *Le Devoir*, 22 janvier 1982, pp. 1 et 8.

103. *Le Devoir*, 26 janvier 1982, p. 2.

104. *Le Devoir*, 30 janvier 1982, p. 2.

105. *Le Devoir*, 24 février 1982, p. 1.

Contre la Pologne, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures annonçait les mesures suivantes :

- suspension du programme d'échanges académiques ;
- imposition de restrictions aux déplacements des diplomates polonais au Canada, comme en subissent les diplomates canadiens à Varsovie ;
- appui du Canada aux initiatives que pourraient prendre les organisations internationales en faveur du respect des droits fondamentaux des Polonais ;
- aucun nouveau crédit commercial ne sera accordé à la Pologne pour l'achat de biens autres que des denrées ;
- appui du Canada au renvoi de négociations prévues sur le remboursement des dettes publiques de la Pologne pour 1982 ;
- limitation du trafic aérien de la société aérienne LOT à ses deux vols hebdomadaires actuels¹⁰⁶.

Ces mesures ne touchent cependant pas les exportations canadiennes de blé à la Pologne, comme le précisait le ministre :

Le Canada continuera d'apporter au peuple polonais une forme d'aide qui encouragera un retour au renouveau et à la réforme dans ce pays. Il consentira en outre des crédits à la Pologne pour permettre à cette dernière de continuer d'acheter des céréales dans le cadre du présent accord céréalier à long terme¹⁰⁷.

Envers l'Union soviétique, le Canada annonçait en même temps les mesures suivantes :

- réexamen des propositions de contacts officiels de haut niveau ;
- report de la négociation du programme d'échanges généraux dans les domaines de la science, de l'éducation et de la culture ;
- report de la réunion de la Commission économique mixte ;
- limitation des vols de la société Aéroflot à ses deux vols hebdomadaires¹⁰⁸.

Par ailleurs, le Canada continuait cet hiver à examiner le sort des réfugiés polonais. Le 20 janvier, le ministre de l'Immigration, M. Lloyd Axworthy lançait un appel aux organismes privés et aux particuliers pour qu'ils parrainent la venue au Canada de réfugiés polonais des camps autrichiens, comme ils l'avaient fait pour les réfugiés vietnamiens. Le ministère de l'Immigration rapportait que des 5,500 réfugiés polonais qui ont reçu de l'aide grâce au plan de 1981 en faveur des réfugiés et aux mesures spéciales annoncées en octobre par le ministre, 169 seulement ont été parrainés par des citoyens canadiens, et ce malgré les ententes de parrainage signées entre le gouvernement et le Congrès polonais du Canada, l'Alliance des Polonais et divers groupes religieux¹⁰⁹. Le ministre Axworthy envoyait également en janvier des représentants de son cabinet et du ministère en Autriche pour évaluer la situation des réfugiés polonais, de même qu'à Genève pour rencontrer les représentants du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés¹¹⁰.

Le 31 mars, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures annonçait le versement d'un nouvel octroi, d'un montant de \$200,000, au Congrès polonais du Canada, qui permettra à ce dernier d'intensifier son aide alimentaire auprès des groupes les plus vulnérables de la Pologne, les vieillards, les handicapés et les enfants¹¹¹.

106. *Le Devoir*, 24 février 1982, p. 1.

107. *Ibid.*, p. 8.

108. *Ibid.*, p. 1.

109. Ministère de l'Emploi et de l'Immigration, *Communiqué no 82-6* (20 janvier 1982), p. 2.

110. *Idem.*, p. 2.

111. ACDI, *Communiqué no 82-15* (31 mars 1982).

H - Le Canada, l'Amérique latine et les Caraïbes

Au cours de l'hiver, le gouvernement fédéral et les parlementaires canadiens ont continué à suivre et à étudier la situation en Amérique centrale et dans les Caraïbes. Dans le cadre de l'étude du sous-comité de la Chambre des Communes sur les relations du Canada avec l'Amérique latine et les Antilles, des parlementaires ont effectué une tournée qui les a conduits entre autres à Cuba, à Haïti et au Honduras. Des membres du comité se sont également rendus par la suite au Salvador afin de pouvoir examiner la préparation des élections. Le gouvernement canadien avait pour sa part décidé avant ce voyage qu'il n'enverrait pas d'observateurs pour les élections de mars. Le gouvernement canadien annonçait également en février l'élargissement de son programme d'assistance à l'Amérique centrale, et il continuait à participer le mois suivant aux côtés des États-Unis, du Mexique et du Venezuela aux discussions portant sur une action concertée de ces pays pour le développement de la région. Enfin, le Canada poursuivait ses relations bilatérales avec le Brésil, le Mexique et le Venezuela, où se rendaient des membres du gouvernement.

1 - LE VOYAGE EN AMÉRIQUE CENTRALE DE PARLEMENTAIRES CANADIENS

Des membres du sous-comité de la Chambre des Communes chargé d'étudier les relations du Canada avec l'Amérique latine et les Caraïbes, parmi lesquels le président du sous-comité, M. Maurice Dupras, ont visité cette région à la fin janvier. Ils se sont rendus entre autres à Haïti, à Cuba et au Honduras, d'où ils sont revenus avec des recommandations à proposer au gouvernement canadien.

En Haïti, les parlementaires ont dû faire face aux commentaires des ministres des Affaires étrangères et de l'Intérieur relatifs à la décision prise à l'automne par le gouvernement canadien de mettre fin à un important projet d'aide à ce pays. Le ministre de l'Intérieur M. Édouard Berrouet, a notamment affirmé que les experts canadiens n'avaient pas été proprement préparés à travailler avec des Haïtiens, accusation que M. Dupras a qualifié d'injuste¹¹². Le président du sous-comité a néanmoins reconnu que le projet de développement régional intégré du Petit-Goâve était trop ambitieux et avait souffert d'erreurs d'administration¹¹³.

Les parlementaires canadiens ont eu un entretien avec le président Duvalier à qui M. Dupras a réitéré l'engagement du gouvernement canadien à participer à de nouveaux programmes d'aide¹¹⁴. L'ACDI déclarait à ce propos en mars qu'elle avait dépensé \$8.2 millions en Haïti en 1981, et qu'elle prévoyait en dépenser \$10.4 millions en 1982¹¹⁵.

À Cuba, M. Dupras et les membres du sous-comité qui l'accompagnaient ont rencontré à deux reprises le président Fidel Castro, avec qui ils ont discuté de la situation en Amérique centrale. Le président cubain s'est dit extrêmement déçu de la décision canadienne de soutenir, comme le font les États-Unis, la tenue d'élections au Salvador. Cuba préconise pour sa part un règlement négocié entre les parties en cause dans ce pays. La question de l'entrée du Canada à l'OEA, à laquelle s'oppose le chef de l'État cubain, a également été abordée au cours des entretiens avec M. Castro¹¹⁶.

M. Dupras a déclaré à la suite de son voyage que le Canada devrait respecter le droit de Cuba à posséder son propre système politique, et devrait encourager d'autres pays, particuliè-

112. *The Globe and Mail*, 20 janvier 1982, p. 3.

113. *Le Soleil*, 21 janvier 1982, p. B3.

114. *Ibid.* p. B-3.

115. David LORD, *Le Devoir*, 12 mars 1982, p. 2.

116. Oakland Ross, *The Globe and Mail*, 1^{er} février 1982, p. 3.

rement les États-Unis, à le faire. Selon lui, le Canada devrait également aider Cuba à sortir de l'isolement politique dans lequel il se trouve, surtout par le biais d'entreprises économiques conjointes. Les Cubains se seraient montrés intéressés à de telles entreprises, spécialement dans les secteurs de l'agriculture et de l'exploration pétrolière¹¹⁷. Bien qu'il n'y ait pas d'investissements canadiens à Cuba, le Canada constitue le plus important partenaire commercial non-socialiste de ce pays. Les exportations canadiennes vers ce pays seront d'environ \$500 millions cette année, alors qu'il y a dix ans, elles n'étaient que de \$55 millions¹¹⁸.

Les parlementaires canadiens se sont encore rendus au Honduras à la fin janvier pour observer les conditions de vie des réfugiés salvadoriens qui se trouvent dans ce pays. L'examen de la situation les a incités à recommander au gouvernement canadien de soutenir l'instauration d'une présence internationale à la frontière du Salvador et du Honduras, afin de décourager la complicité des autorités honduriennes dans les raids effectués contre les camps de réfugiés salvadoriens¹¹⁹. Ils estimaient également que le Canada devrait faire pression sur le Honduras pour qu'il signe l'accord des Nations Unies sur la protection des réfugiés¹²⁰. Les parlementaires canadiens ont affirmé à la suite de leur séjour au Honduras que la situation qu'ils avaient découverte dans cette région les avait convaincus que des élections justes ne pouvaient avoir lieu au Salvador, compte tenu du climat de violence qui y règne¹²¹.

2 - LE SALVADOR

Le 18 février, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures annonçait la décision de son gouvernement, prise après plusieurs semaines d'hésitation, de ne pas envoyer d'observateurs lors des élections du mois suivant au Salvador. M. MacGuigan réitérait néanmoins l'appui du Canada à la tenue d'élections dans ce pays, ce qui, croit-il « vaut mieux que rien » - argument repris quelques jours plus tard par le Premier ministre canadien¹²² - mais affirmait que le Canada n'avait pu s'entendre avec le Salvador sur le rôle des observateurs. Celui-ci souhaitait, a dit M. MacGuigan, la présence de représentants qui agissent comme témoins et qui s'informent plutôt que d'observateurs internationaux qui orientent ou jugent les élections, ce que le Canada ne pouvait accepter¹²³. Une semaine plus tard, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures affirmait souhaiter la victoire du président Duarte lors des élections et l'acceptation du gouvernement civil par les militaires.¹²⁴

Fin février, le président du sous-comité des Communes sur les relations du Canada avec l'Amérique latine se rendait au Salvador en compagnie de trois autres parlementaires canadiens. La Chambre des Communes avait voté à l'unanimité, le 16 février, l'envoi d'une délégation de membres du sous-comité dans ce pays¹²⁵. Les députés canadiens devaient rencontrer des membres du gouvernement et du clergé, des diplomates et des représentants des mouvements des droits de l'homme. Le 26 février, ils rencontraient également, à Mexico, des porte-parole de la guérilla du Salvador¹²⁶. À son retour, la délégation canadienne a fait trois recommandations au gouvernement : que le gouvernement canadien surveille de

117. *Idem.*, p. 3.

118. *Idem.*, p. 3.

119. James RUSK, *The Globe and Mail*, 27 janvier 1982, p. 3.

120. Denis LESSARD, *Le Devoir*, 28 janvier 1982, p.5.

121. James RUSK, *The Globe and Mail*, 27 janvier 1982, p. 3.

122. *Le Devoir*, 25 février 1982, p. 3.

123. *Le Devoir*, 19 février 1982, p. 1.

124. *Le Devoir*, 27 février 1982, p. 6.

125. *Le Devoir*, 17 février 1982, p. 7.

126. *Le Devoir*, 27 février 1982, p. 4.

près la situation, sans toutefois revenir sur sa décision de ne pas envoyer d'observateurs aux élections; qu'il tente d'influencer les États-Unis pour que ceux-ci changent leur politique d'augmentation massive de l'aide militaire, et cherchent une solution négociée telle que préconisée par le Mexique; enfin, que le Canada fournisse immédiatement une aide généreuse aux réfugiés salvadoriens par l'intermédiaire des organisations religieuses¹²⁷. Un des députés qui s'étaient rendus au Salvador croyait pour sa part que le Canada devrait envoyer des observateurs, alors que les autres estimaient que le processus électoral était « trop arrangé pour que l'on puisse en espérer quelque chose »¹²⁸.

Signalons enfin à ce chapitre que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures annonçait le 26 mars le versement d'une subvention de \$350,000 en faveur du programme de secours du Comité international de la Croix-Rouge pour les victimes des affrontements civils au Salvador¹²⁹.

3 - LE PLAN MULTILATÉRAL DE DÉVELOPPEMENT DES CARAÏBES

En février, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures annonçait une augmentation du programme d'assistance canadienne à l'Amérique centrale. M. MacGuigan déclarait que l'ACDI fournirait \$106 millions à cette région au cours des cinq prochaines années. Les montants les plus importants iront au Honduras, puis au Costa Rica, au Nicaragua et à Panama¹³⁰.

Le président américain annonçait le 24 février devant l'OEA son plan d'aide aux Caraïbes, qui comprend notamment l'élimination des barrières tarifaires sur la plupart des importations en provenance de ces pays, une augmentation de \$350 millions de l'aide pour l'année 1982 et une augmentation de l'assistance militaire dans cette région¹³¹. Mark MacGuigan se déclarait satisfait que le président Reagan ait insisté sur une intervention dans les domaines économique et social, ce qui constitue, du point de vue canadien, « la meilleure façon de traiter les problèmes sociaux de la région des Caraïbes, problèmes qui peuvent être utilisés par des communistes »¹³².

Des haut fonctionnaires canadiens, américains, mexicains et vénézuéliens se réunissaient à Ottawa les 7 et 8 mars pour examiner en détail le plan Reagan et les programmes d'aide des autres pays. Ils convenaient de la tenue d'une autre rencontre au sommet de leurs pays pour faire suite à la rencontre de juillet à Nassau. Celle-ci eut lieu à la mi-mars à New York, et la Colombie s'est ajoutée aux quatre premiers participants. Les ministres des Affaires étrangères, M. Jorge Castaneda, du Mexique, M. Carlos Lemos Simmonds, de la Colombie, M. Jose Alberto Zambrano, du Venezuela et M. Mark MacGuigan, du Canada, et le secrétaire d'État américain, M. Alexander Haig, ont alors pris la décision de poursuivre les programmes entrepris par chacun de ces pays et d'essayer d'amener d'autres pays et des organismes internationaux à faire partie de leur groupe¹³³. Les programmes dont il s'agit sont les suivants :

- États-Unis: l'aide prévue par le plan Reagan d'assistance aux Caraïbes atteindra en 1982 825 millions de dollars. Les États-Unis ouvriront pour douze ans leur marché intérieur aux exportations des pays des Caraïbes (à l'exception des produits textiles) et encourageront les investissements dans ces pays.

127. Margot GIBB-CLARK, *The Globe and Mail*, 3 mars 1982, p. 10.

128. Denis LESSARD, *Le Devoir*, 2 mars 1982, p. 8.

129. ACDI, *Communiqué no 82-13*, (26 mars 1982), p. 2.

130. John KING, *The Globe and Mail*, 25 février 1982, p. 2.

131. *Idem.*, p. 1.

132. *Le Devoir*, 26 février 1982, p. 5.

133. *Le Devoir*, 16 mars 1982, p. 18.

- Canada: Ottawa prévoit un programme quinquennal de plus de 500 millions de dollars et donne un accès préférentiel à son marché à 98% des exportations des pays des Caraïbes et de l'Amérique centrale.
- Mexique et Venezuela: ces deux pays garantissent l'approvisionnement en pétrole de la région et accordent un crédit automatique portant sur 30% de la facture pétrolière.
- Colombie: la Colombie ouvre des crédits et effectue des dépôts à la Banque de développement des Caraïbes pour 42 millions de dollars et crée notamment un fonds spécial d'assistance technique de 50 millions de dollars¹³⁴.

Les cinq ministres ont également convenu d'une nouvelle rencontre prévue pour le mois d'août à Caracas, au Venezuela.

À la fin de la rencontre, M. MacGuigan soulignait le caractère essentiellement économique, et non militaire, de l'initiative conjointe des cinq dans la région, même si les États-Unis poursuivaient de leur côté d'autres objectifs¹³⁵. Il déclarait également que le Canada, avec le Mexique et le Venezuela, pourrait tenter de mettre fin à la guerre civile au Salvador. Selon le ministre,

Nous avons reçu des encouragements de la part de Cuba et du Nicaragua qui, en raison de notre haut degré de crédibilité, souhaitent notre participation à (...) la solution des problèmes de la région¹³⁶.

4 - LE BRÉSIL

Deux ministres canadiens ont effectué des visites officielles au Brésil au cours de l'hiver. En février, le ministre des Communications, M. Francis Fox, s'y rendait pour discuter de la coopération entre les deux pays dans le domaine des télécommunications avec son homologue brésilien, M. Haroldo Correa de Mattos et d'autres ministres.

M. Fox a indiqué aux Brésiliens que le Canada soutenait la proposition de la compagnie Spar Aerospace, qui dispute à Aérospatiale de France l'obtention d'un contrat d'équipement pour la composante spatiale d'un système intérieur de télécommunications satellisées au Brésil. Le Brésil devrait faire son choix en avril¹³⁷.

MM. Fox et Mattos ont discuté des futures conférences régionales et mondiales de l'Union internationale des télécommunications, que les fonctionnaires des deux pays prépareraient en étroite collaboration, et de la Conférence interaméricaine des télécommunications. Au chapitre de la coopération bilatérale dans ce domaine, les deux ministres ont pris les décisions suivantes:

- un certain nombre de fonctionnaires brésiliens se rendraient au Canada sur l'invitation de M. Fox pour assister à des séances d'information circonstanciées et obtenir de l'aide dans la planification de l'utilisation des télécommunications satellisées afin de pouvoir fournir des services de santé et diffuser des émissions éducatives dans les régions mal desservies;
- le ministère canadien des Communications ferait parvenir à son homologue brésilien les résultats de ses expériences et de ses essais sur Hermès et sur Anik B en télé-enseignement, télé-santé, télé-conférence et radiodiffusion directe à domicile;
- une mission technique canadienne visiterait le ministère brésilien, le laboratoire de recherche industrielle Telebras et l'Institut national de l'espace (I.N.P.E.) afin d'organiser l'échange de chercheurs brésiliens et canadiens¹³⁸.

134. *Le Devoir*, 16 mars 1982, p. 18.

135. *Ibid.* p. 18.

136. *Ibid.*, p. 1.

137. Ministère des Communications, *Communiqué no CP. 82/20* (12 février 1982), p. 1.

138. *Idem.*, pp. 2-3.

Enfin, M. Mattos a accepté l'invitation que lui a faite le ministre canadien de se rendre au Canada pour poursuivre leurs discussions et visiter de nouvelles installations canadiennes de télécommunications.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures se rendait lui aussi au Brésil, du 7 au 13 mars, où il a rencontré le président brésilien et plusieurs ministres, les présidents des deux chambres du Congrès et le président de la Cour suprême fédérale ainsi que des hommes d'affaires brésiliens et canadiens et des religieuses et des missionnaires canadiens oeuvrant dans les régions défavorisées de ce pays. À la suite de l'entretien de M. MacGuigan avec le président, M. Joao Figueiredo, on annonçait que ce dernier effectuerait une visite d'État au Canada en juillet prochain¹³⁹. Avec son homologue, M. Guerreiro, le ministre canadien a discuté de la situation internationale, plus particulièrement de l'état du dialogue Nord-Sud, de la Conférence sur le droit de la mer et des problèmes de l'Amérique centrale et de l'Afrique australe. Les deux pays ont affirmé partager des vues semblables sur plusieurs questions internationales. MM. MacGuigan et Guerreiro se sont par ailleurs déclarés satisfaits des relations bilatérales entre leurs pays, souhaitant un développement encore plus grand de leurs échanges commerciaux et de leur coopération technique et culturelle. Les échanges commerciaux ont été de plus d'un milliard de dollars en 1980 et 1981 et les prêts et investissements canadiens de ce pays assurent au Brésil le rang de premier partenaire économique du Canada dans l'hémisphère occidental, après les États-Unis¹⁴⁰. Le 9 mars, les deux ministres ont également ouvert la quatrième session du Comité économique mixte Canada-Brésil¹⁴¹. M. MacGuigan a rencontré par ailleurs le ministre de la Planification, M. Delfini Netto, à qui il a indiqué la volonté canadienne de prendre part au développement de l'économie brésilienne et en particulier des secteurs des communications par satellite, des transports et de l'énergie.

Avec le ministre brésilien des Transports, M. Resende, le ministre canadien a signé un protocole d'entente portant sur un contrat de \$120 millions (US) pour un projet de modernisation et d'expansion du réseau ferroviaire brésilien. Un contrat de \$43 millions (US) va à la compagnie Bombardier pour la remise à neuf de locomotives du réseau brésilien et les \$80 millions (US) restant consistent en financement non lié consenti par la Banque Nationale¹⁴². Enfin, M. MacGuigan a assisté à la signature d'une déclaration d'intention concernant l'établissement d'une coopération entre l'Office national du film du Canada et son pendant brésilien, Embrafilme¹⁴³.

5 - LE MEXIQUE

Invité par le président José Lopez Portillo, le Premier ministre canadien s'est rendu en visite officielle au Mexique du 13 au 16 janvier. Il était accompagné d'un groupe d'hommes d'affaires canadiens. Leurs entretiens sur les questions internationales ont bien entendu porté sur l'état du dialogue Nord-Sud. Les co-présidents du sommet de Cancun ont annoncé qu'ils enverraient aux pays qui avaient participé au sommet une note les invitant à prendre des mesures adéquates afin de permettre l'établissement de négociations globales¹⁴⁴. Les deux hommes s'entendent sur la nécessité de trouver une solution pacifique au problème du Salvador mais ne s'accordent pas sur les modalités de règlement. Le Mexique préconise la tenue de négociations entre le gouvernement et la guérilla, alors que le Canada appuie la

139. *Hebdo-Canada*, Vol. 10, no 5 (14 avril 1982), p. 2.

140. *Ibid.*, p. 1.

141. *Ibid.*, p. 2.

142. *Le Devoir*, 11 mars 1982, p. 9 et *Hebdo Canada*, vol. 10, no 5 (14 avril 1982), p. 2.

143. *Hebdo Canada*, *Ibid.* p. 2.

144. *Le Soleil*, 16 janvier 1982, p. A-7.

tenue des élections de mars. Une convergence de vues existait cependant entre MM. Trudeau et Portillo sur la question du Nicaragua¹⁴⁵.

Au chapitre des relations bilatérales, les deux hommes se sont dits satisfaits de l'augmentation des échanges économiques entre les deux pays au cours des deux dernières années. Depuis 1979, les exportations canadiennes vers le Mexique ont plus que doublé, pour atteindre entre \$720 et 750 millions en 1981. Elles étaient de \$483 millions en 1980. Du côté mexicain, les exportations vers le Canada devraient se chiffrer autour du milliard de dollars pour l'année 1981 – en bonne partie à cause du pétrole – comparativement à \$345 millions en 1980¹⁴⁶. La vente d'un réacteur nucléaire CANDU au Mexique – qui, selon les chroniqueurs était en tête de liste des objectifs du voyage du Premier ministre – a fait l'objet de discussions. M. Trudeau s'est dit confiant que l'offre canadienne serait évaluée à sa juste valeur, signalant que la question du financement était la plus délicate¹⁴⁷. On rapporte encore au nombre des questions commerciales abordées au cours du voyage de M. Trudeau la construction d'un métro dans la ville de Monterrey et l'établissement d'une liaison aérienne directe entre les deux pays¹⁴⁸. Le Premier ministre canadien a également affirmé que le Canada maintiendrait le volume de ses achats de pétrole mexicain, qui se situait à 50,000 barils par jour, décision fort appréciée du Mexique¹⁴⁹. Celui-ci a exprimé le souhait qu'un plus grand nombre de touristes canadiens se rendent dans ce pays et espère que le Canada augmentera ses importations de fruits et de légumes mexicains. Le Canada a pour sa part soulevé le problème du retard avec lequel les autorités mexicaines informent l'ambassade canadienne des problèmes, légaux ou autres, de ses ressortissants en voyage au Mexique¹⁵⁰. Au cours de ce voyage, MM. Trudeau et Portillo ont assisté à la signature d'un contrat de \$50 millions entre la société canadienne de communications Mitel et Téléfonos, de Mexico.

6 - LE VÉNÉZUELA

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures était au Venezuela du 13 au 16 janvier. M. MacGuigan y a rencontré le président de ce pays, M. Luis Herrera Campins et plusieurs ministres. M. MacGuigan et son homologue brésilien, M. Alberto Zambrano, ont discuté de leurs espoirs d'une reprise du dialogue Nord-Sud, de la situation en Amérique centrale, sur laquelle, particulièrement en ce qui a trait au Salvador, les vues des deux pays convergent, et de la Pologne. Ils ont aussi examiné la possibilité d'une autre rencontre au sommet pour mettre en application un plan d'aide économique aux Caraïbes¹⁵¹.

Les entretiens sur les questions bilatérales ont porté entre autres sur la signature d'un accord-cadre qui permettrait la mise sur pied d'un mécanisme facilitant des consultations politiques plus fréquentes entre les deux pays, au niveau ministériel ou à celui des hauts fonctionnaires¹⁵². M. MacGuigan a encore rencontré le ministre de l'Énergie du Venezuela, M. Humberto Calderon Berti, qui lui a fait part de l'intention de son pays de tenter de satisfaire les besoins en pétrole brut léger du Canada. La participation de la société Petro-Canada International à l'exploration pétrolière au Venezuela a été bien accueillie par les autorités du pays.¹⁵³

145. Brigitte MORISSETTE, *Le Devoir*, 15 janvier 1982, p. 8.

146. *The Globe and Mail*, 8 janvier 1982, p. 4.

147. Oakland Ross, *The Globe and Mail*, 16 janvier 1982, p. 11.

148. *Hebdo Canada*, vol. 10, no 5 (3 février 1982), p. 1.

149. *Ibid.*, p. 1.

150. Oakland Ross, *The Globe and Mail*, 15 janvier 1982, p. 8.

151. *Hebdo Canada*, vol. 10, no 6 (10 février 1982), p. 3, et *The Globe and Mail*, 15 janvier 1982, p. 9.

152. *Hebdo Canada*, *Ibid.*, p. 3.

153. *Ibid.*, p. 3.

I - Le Canada, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord

Plusieurs ministres canadiens se sont rendus au Moyen-Orient et en Afrique du Nord au début de l'année 1982. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Marc Lalonde, a effectué un voyage au Moyen-Orient dans le but de renforcer la coopération du Canada avec ces pays dans le domaine de l'énergie. Le ministre des Relations extérieures se rendait pour sa part en Tunisie et au Maroc, en mission commerciale, et le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Herb Gray, en Israël. Enfin, la présidente de la Chambre des Communes et d'autres parlementaires canadiens ont passé une semaine en Algérie.

1 - LE VOYAGE DU MINISTRE DE L'ÉNERGIE EN ÉGYPTÉ, AU KOWEÏT ET EN ARABIE SAOUDITE

Le ministre de l'Énergie, M. Marc Lalonde, effectuait un voyage au Moyen-Orient du 16 au 27 janvier. En Égypte, il a eu des entretiens avec le ministre de l'Énergie, M. Maher Abaza, qui ont porté sur les perspectives énergétiques futures, sur le programme d'aide au développement du Canada dans ce pays et sur un programme nucléaire dont pourrait se doter l'Égypte pour la production d'électricité. M. Abaza a en outre accepté l'invitation que lui a faite M. Lalonde à venir au Canada pour visiter les installations nucléaires canadiennes¹⁵⁴. M. Lalonde a également signé le 17 janvier, avec M. Kamal Hassan Ali, ministre égyptien des Affaires étrangères, un accord de principe sur la coopération nucléaire à des fins pacifiques entre les deux pays¹⁵⁵.

L'énergie nucléaire a également été l'objet de discussions au Koweït, où le ministre Lalonde a déclaré que le Canada était prêt à fournir à ce pays quatre réacteurs CANDU. Le Koweït, précisait le ministre, n'a cependant encore pris aucune décision à ce sujet¹⁵⁶. Dans ce pays, M. Lalonde était reçu par le ministre de l'Énergie, le cheikh Ali Khalifa al-Sabah, avec qui il a abordé les questions reliées au commerce du pétrole et à l'énergie en général, de même que la coopération dans l'aide au développement¹⁵⁷. Au chapitre des relations commerciales entre les deux pays, le ministre canadien a indiqué la volonté de son pays de participer au développement des ressources pétrolières du Koweït. Il a par ailleurs souligné que les investissements koweïtiens sont accueillis favorablement au Canada, qui, a-t-il précisé, aura besoin de \$400 milliards en investissements au cours des trente prochaines années¹⁵⁸. Quant aux exportations canadiennes vers le Koweït, elles ont triplé depuis cinq ans pour atteindre une valeur de \$75 millions¹⁵⁹. Outre le ministre de l'Énergie, M. Lalonde a rencontré l'émir du Koweït, le ministre des Finances et le secrétaire général de l'Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole, dont le siège est au Koweït¹⁶⁰.

Invité par le Cheikh Ahmed Zaki Yamani, ministre saoudien du Pétrole et des Ressources minérales, M. Lalonde s'est enfin rendu à Riyadh, dernière étape de son voyage au Moyen-Orient. Ici encore, les questions reliées au commerce mondial du pétrole et à la coopération au développement dans le secteur énergétique ont fait l'objet de discussions. MM. Lalonde et Yamani ont par ailleurs examiné la participation canadienne au développement des ressources minérales de l'Arabie Saoudite, autres que le pétrole, et les transferts de

154. *Hebdo Canada*, vol. 10, no 13 (31 mars 1982), p. 5.

155. *Le Devoir*, 18 janvier 1982, p. 5.

156. *Le Devoir*, 25 janvier 1982, p. 7.

157. Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, *Communiqué no 82/2* (12 janvier 1982), p. 2.

158. *Le Devoir*, 25 janvier 1982, p. 7.

159. *Ibid.*, p. 7.

160. *Hebdo Canada*, vol. 10, no 3 (31 mars 1982), p. 5.

technologie entre les deux pays dans ce domaine. Le ministre canadien a rencontré le roi Khaled et s'est entretenu avec les ministres des Télécommunications et du Plan avec qui il a examiné la participation canadienne au programme de développement du réseau téléphonique saoudien (la compagnie Bell Canada effectue des travaux dans ce pays)¹⁶¹. Comme il l'avait fait pendant son séjour au Koweït, M. Lalonde a discuté de l'investissement de pétro-dollars au Canada, ce qui pourrait se faire prochainement, a-t-il déclaré à la fin de son voyage¹⁶².

2 - LE VOYAGE DU MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES EN TUNISIE ET AU MAROC

Le ministre canadien des Relations extérieures, M. Pierre De Bané, a dirigé une mission commerciale et industrielle en Tunisie et au Maroc, du 8 au 16 février. Des hauts fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures, de l'ACDI, de la SEE, du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et des hommes d'affaires formaient la délégation canadienne¹⁶³. M. De Bané se rendait dans ces pays pour présider l'ouverture des commissions permanentes de coopération canado-tunisienne et canado-marocaine et sa visite avait pour objectif principal de stimuler la recherche de nouveaux marchés pour les exportations canadiennes¹⁶⁴.

Il s'agissait de la huitième session de la Commission canado-tunisienne, qui s'est penchée sur l'étude de nouvelles voies de coopération entre les deux pays et sur le programme d'aide du Canada à la Tunisie¹⁶⁵. M. De Bané a par ailleurs rencontré le Premier ministre tunisien, le ministre des Affaires étrangères et le ministre des Finances qui l'a assuré de la volonté du gouvernement tunisien de favoriser les entreprises canadiennes lorsqu'elles sont concurrentielles¹⁶⁵. M. De Bané a également discuté de la participation canadienne au VI^e Plan de développement de la Tunisie. Il a déclaré qu'un montant de \$126 millions serait consacré par le Canada au financement de projets du Plan¹⁶⁶.

La Commission canado-marocaine, créée à l'automne dernier, tenait ses premières assises en février. À la fin de la réunion, M. De Bané déclarait qu'elle permettrait à la Tunisie et au Canada de poursuivre un objectif commun, le développement de leurs économies et une meilleure compréhension de leurs cultures¹⁶⁷. Le ministre canadien des Relations extérieures a insisté sur l'importance de l'augmentation des échanges commerciaux entre les deux pays, et plus encore d'une augmentation des investissements. Il a annoncé à ce sujet la venue au Canada d'une mission commerciale marocaine, dirigée par le ministre du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme afin d'étudier les possibilités d'investissement et de poursuivre les négociations sur plusieurs projets auxquels participera le Canada¹⁶⁸.

3 - LE VOYAGE DE LA PRÉSIDENTE DES COMMUNES EN ALGÉRIE

À la suite d'un séjour au Maroc, la présidente de la Chambre des Communes, Mme Jeanne Sauvé, arrivait en Algérie le 5 janvier pour une visite officielle d'une semaine. Elle était accompagnée de parlementaires canadiens. Hôte du président de l'Assemblée populaire nationale de l'Algérie, M. Rabah Bitat, la délégation canadienne a rencontré le Premier ministre et les ministres des Affaires étrangères et du Commerce. Mme Sauvé a rencontré le

161. *Ibid.*, p. 5.

162. Ann DUNCAN, *The Globe and Mail*, 30 janvier 1982, p. B20.

163. *Hebdo Canada*, vol. 10, no 11 (17 mars 1982), p. 3.

164. Thierno DIALLO, *Le Soleil*, 27 février 1982, cité par *L'Argus*, 1^{er} mars 1982, p. 16.

165. *Hebdo Canada*, vol. 10, no 11 (17 mars 1982), p. 3.

166. *Ibid.*, p. 3.

167. *Ibid.*, p. 3.

168. *Ibid.*, p. 3.

président du pays, M. Chadli Benjedid, qui a souhaité le développement de l'assistance technique et des transferts de technologie entre les deux pays¹⁶⁹.

De nombreux sujets ont été abordés au cours de ce voyage. Les relations bilatérales ont été examinées par les deux parties qui ont affirmé leur volonté de resserrer leurs liens au niveau politique, économique et commercial. Avec le ministre du Commerce, il a notamment été question de la coopération canado-algérienne dans les secteurs de l'agriculture, des constructions légères et des centres de formation professionnelle. Enfin, la revue des questions internationales a démontré une convergence de vue entre les deux pays, particulièrement sur le principe d'un nouvel ordre économique international¹⁷⁰.

4 - ISRAËL

Le ministre canadien de l'Industrie et du Commerce, M. Herb Gray, a passé quelques jours en Israël au début du mois de janvier. M. Gray a rencontré le président du pays, M. Yitzhak Navon, les ministres des Affaires étrangères, des Communications, de l'Énergie et des Transports, de même que le coordonnateur économique en chef. Ces rencontres ont été l'occasion de discuter de la possibilité que le Canada fournisse à Israël du charbon et de l'équipement et des techniques de télécommunications¹⁷¹.

M. Gray et son homologue israélien, M. Gideon Patt, ont présidé la troisième réunion du Comité économique mixte Canada-Israël qui a eu lieu les 5 et 6 janvier. Le communiqué conjoint émis à la suite de la réunion mentionne plusieurs avenues de coopération et d'échanges entre les deux pays :

- une délégation commerciale canadienne se rendra en Israël au cours du premier semestre de 1982 et le Canada étudie la possibilité de participer à la Foire technologique de Tel Aviv en 1983 ;
- MM. Patt et Gray ont signé une lettre d'entente établissant les modalités d'une coopération dans le domaine de la recherche et du développement industriels ;
- les deux pays se sont entendus sur l'avantage qu'ils retireraient de la conclusion d'une entente sur l'acceptation réciproque des rapports sur les essais effectués par l'Association canadienne de normalisation et l'Institut des normes d'Israël ;
- afin de corriger le déséquilibre des échanges entre les deux pays, Israël a suggéré l'établissement de programmes de passage de marchés canadiens. Le Canada a pour sa part affirmé que l'industrie et le ministère de la Défense étaient prêts à acheter de l'équipement militaire produit par Israël.
- un groupe de travail sur l'énergie a été mis sur pied et l'assistance canadienne au développement de nouvelles sources d'énergie, dont l'énergie solaire, envisagée ;
- les deux pays présenteront des propositions spécifiques pour favoriser la coopération dans le domaine de l'aide au développement¹⁷².

J - Le Canada et l'Afrique (Sud du Sahara)

1 - LA NAMIBIE

Cet hiver, les cinq pays membres du Groupe de contact sur la Namibie, dont fait partie le Canada, ont poursuivi leurs efforts visant à un règlement négocié en Namibie. Fin janvier,

169. *Ibid.*, p. 8.

170. *Ibid.*, p. 8.

171. *Hebdo Canada*, vol. 10, no 5. (3 février 1982), p. 3.

172. *Ibid.*, p. 3.

les représentants de ces pays réunis à Bonn prenaient note de la réponse positive de l'Afrique du Sud concernant ses propositions sur le mode de scrutin pour la Namibie. Il leur a cependant fallu constater l'opposition de la SWAPO et des autres pays africains à ce mode de scrutin qui prévoyait l'élection de la moitié de l'Assemblée constituante par la représentation proportionnelle et l'autre par la méthode d'arrondissement¹⁷³. À la fin du mois de mars, les cinq se préparaient à suggérer aux parties en cause un système simplifié de scrutin. Deux délégations du Groupe devaient se rendre l'une à Luanda, l'autre au Cap, au début d'avril pour présenter la nouvelle proposition¹⁷⁴.

2 - LA SOMALIE

Le président de la Somalie, M. Siad Barre, était à Ottawa les 16 et 17 mars. M. Barre a souhaité une plus grande participation canadienne au développement industriel de son pays et à deux projets en particulier, un projet pilote d'équipement en télécommunications rurales et un projet d'aménagement d'une rivière¹⁷⁵. Au cours du séjour du président somalien, l'Université nationale de Somalie et l'Université de Saskatchewan ont signé un protocole de coopération qui prévoit une contribution financière de l'ACDI d'un montant de \$2,16 millions. L'objectif du projet, tel que défini par le gouvernement canadien, est l'amélioration des connaissances des étudiants diplômés et des membres du corps professoral de l'Université de la Somalie dans les domaines de l'agriculture, de l'éducation, de la santé et de la médecine vétérinaire¹⁷⁶. L'argent versé par l'ACDI servira donc à payer des bourses, des programmes de formation et de l'équipement pour l'Université somalienne. Cette contribution de l'ACDI porte à environ \$10 millions l'aide canadienne à la Somalie pour l'année financière 1981-82¹⁷⁷.

3 - LES PROGRAMMES D'AIDE

Le comité de l'énergie de l'organisation Coopération pour le développement en Afrique (CDA) s'est réuni pour la première fois à Ottawa les 14 et 15 janvier. Cette organisation avait été créée en 1979 - elle s'appelait au début Action concertée pour le développement en Afrique - par la Belgique, le Canada, la France, la RFA, la Grande-Bretagne et les États-Unis dans le but de concentrer leurs programmes pour « résoudre des problèmes prioritaires de développement en Afrique sub-saharienne »¹⁷⁸. Lors d'une rencontre de l'organisation à Ottawa en septembre dernier, le Canada avait été chargé de diriger le nouveau comité de l'énergie. Des spécialistes des six pays fondateurs et de l'Italie se sont donc réunis à Ottawa en janvier afin d'élaborer la stratégie de la CDA dans le secteur énergétique. Ils devaient discuter des moyens à prendre pour faciliter le développement des ressources énergétiques essentielles au développement socio-économique de la population africaine¹⁷⁹.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures annonçait le 13 janvier le versement d'une subvention de \$180,000 pour venir en aide aux victimes de la guerre et de la sécheresse en Angola et au Tchad. Un montant de \$100,00 allait ainsi au Conseil oecuménique des églises pour la fourniture de vivres, de semences, de couvertures, de médicaments et d'outils agricoles aux personnes déplacées en Angola. \$80,000 étaient versés à la Société canadienne

173. *Le Devoir*, 1^{er} février 1982, p. 4.

174. *Le Devoir*, 30 mars 1982, p. 4 et 31 mars 1982, p. 4.

175. *Le Devoir*, 18 mars 1982, p. 7.

176. ACDI, *Communiqué no 82-10* (16 mars 1982).

177. *Idem*.

178. ACDI, *Communiqué no 82-01* (11 janvier 1982), p. 1.

179. *Idem.*, p. 1.

de la Croix-Rouge pour le financement d'une équipe médicale canadienne au Tchad¹⁸⁰. M. MacGuigan annonçait d'autre part le 15 mars une autre mesure d'aide aux réfugiés tchadiens. \$750,000 étaient ainsi affectés au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, afin de permettre le retour des personnes déplacées en leur assurant la fourniture de biens de première nécessité et contribuer ainsi « à la stabilité intérieure du Tchad »¹⁸¹. Toujours dans le cadre du programme d'aide humanitaire internationale de l'ACDI, celle-ci versait \$30,000, en février, pour l'achat de provisions pour les victimes d'un cyclone à Madagascar¹⁸². Le Canada a encore annoncé le 26 mars une contribution de \$450,000 à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge pour les activités de secours de son programme de 1982 en Afrique¹⁸³.

Le Canada a par ailleurs approuvé neuf projets de l'ACDI en Ouganda d'une valeur d'environ \$6 millions. Administrés par des organismes non-gouvernementaux canadiens, ces projets couvrent les secteurs de la production alimentaire, de la santé, de l'approvisionnement en eau et de la formation d'enseignants. Une partie de ce montant, soit \$2,8 millions, servira au soutien de la balance des paiements pour l'achat de fournitures scolaires. Le total des contributions de l'ACDI en Ouganda, comprenant les fonds accordés aux organismes non gouvernementaux, les secours humanitaires et les activités bilatérales, s'élève à \$13,164,848¹⁸⁴.

K — Le Canada et l'Asie

1 - LA CHINE

L'ACDI annonçait le 23 février que le Canada allait envoyer immédiatement \$4 millions de blé à la Chine (16,000 tonnes) qui était aux prises avec une pénurie alimentaire à la suite de la sécheresse et des inondations qui avaient frappé certaines provinces¹⁸⁵.

Le Canada et la Chine se sont par ailleurs entendus cet hiver sur la mise en oeuvre d'un programme d'échanges culturels au cours des deux prochaines années. Entrée en vigueur le 27 février, l'entente aurait été conclue à la demande des Chinois¹⁸⁶ et prévoit des échanges dans six domaines: la culture et les arts; les archives, les bibliothèques et les musées; la presse, la radiodiffusion, la télévision et le cinéma; la traduction et l'édition; les sciences humaines et sociales; et enfin les sports¹⁸⁷. Plusieurs échanges d'artistes, de documents et la visite de hauts fonctionnaires sont prévus dans le cadre de cette entente, dont les programmes relatifs aux sciences humaines et sociales et aux sports restaient encore à négocier¹⁸⁸.

2 - LE JAPON

Les questions commerciales ont été au coeur des relations canado-japonaises au cours de l'hiver. Avant l'expiration, le 1^{er} avril, de l'accord sur les restrictions volontaires d'exportations de voitures japonaises au Canada pour l'année 1981, le gouvernement canadien subissait surtout les pressions de l'industrie canadienne de l'automobile qui réclamait une

180. *Idem.*, *Communiqué no 82-02* (13 janvier 1982), p. 1.

181. *Idem.*, *Communiqué no 82-09*, (15 mars 1982).

182. *Idem.*, *Communiqué no 82-04* (11 février 1982).

183. *Idem.*, *Communiqué no 82-12* (26 mars 1982).

184. *Idem.*, *Communiqué no 82-7* (26 février 1982).

185. *Le Devoir*, 24 février 1982, p. 3.

186. *The Globe and Mail*, 1^{er} mars 1982, p. 15.

187. *Hebdo Canada*, vol. 10, no 15 (14 avril 1982), p. 3.

188. *Ibid.*, p. 3.

réduction des importations d'automobiles japonaises et il tentait de s'entendre avec le Japon à ce sujet.

Au début du mois de février, des négociateurs canadiens se rendaient à Tokyo pour une rencontre de trois jours visant à régler certains problèmes commerciaux. Le Canada demandait entre autres choses la réduction des quotas et des barrières tarifaires limitant l'entrée des produits du bois et des produits agricoles canadiens au Japon. M. William Jenkins, chef de la mission canadienne et sous-ministre adjoint aux Affaires extérieures, se déclarait déçu, à la suite des pourparlers, qu'il n'ait pas été possible de convaincre les Japonais de réduire les quotas sur les produits agricoles et de la pêche ou de faire lever la taxe de 10% sur les importations de bois canadien¹⁸⁹.

M. Jenkins se disait par ailleurs heureux de la décision japonaise d'enlever les barrières non-tarifaires sur certains produits, et qualifiait ce geste de pas dans la bonne direction. Même si les conséquences des mesures adoptées n'étaient pas encore très claires, M. Jenkins affirmait être convaincu que certaines d'entre elles profiteraient aux intérêts canadiens¹⁹⁰.

La mission canadienne a semblé optimiste quant aux possibilités d'exportation canadiennes dans trois domaines: les télécommunications, les produits pétrochimiques et les pâtes et papiers. Elle s'est également efforcée de renverser l'image d'une réticence canadienne devant les investissements étrangers et de convaincre les Japonais qu'au contraire, le Canada les accueillait favorablement¹⁹¹.

Du côté japonais, on s'est efforcé de gagner l'appui du Canada pour dénoncer les mesures protectionnistes que pourraient prendre les États-Unis et la CEE pour régler leur déficit commercial avec le Japon. Le chef de l'équipe de négociation japonaise, M. Nobuo Matsunaga, a déclaré à ce sujet que le Canada et le Japon croyaient que la réciprocité demandée par les États-Unis et la CEE pourrait mettre en danger le multilatéralisme nécessaire à l'harmonie des échanges internationaux¹⁹².

Le ministre d'État au Commerce extérieur M. Edward Lumley, entreprenait le 15 mars un séjour d'une semaine au Japon, à la tête d'une délégation de fonctionnaires et d'hommes d'affaires. Le ministre canadien a rencontré des membres du gouvernement japonais, notamment le ministre de l'Industrie et du Commerce international, M. Shintaro Abe, et des représentants de l'industrie japonaise de l'automobile. M. Lumley a demandé au gouvernement japonais de réduire les exportations d'automobiles au Canada, d'augmenter les importations de pièces fabriquées au Canada et d'étudier la possibilité d'investir au Canada¹⁹³. La tentative de s'entendre sur la limitation de l'entrée de véhicules japonais au Canada s'est cependant soldée par un échec et M. Lumley déclarait à Tokyo le 19 mars qu'il regrettait que les propositions canadiennes aient été rejetées. Les voitures japonaises ont pris 23% du marché de l'automobile au Canada en 1981, comparé à 8% en 1979, a déclaré M. Lumley, et les camions 12% contre 3% en 1979. Le ministre affirmait que cette tendance ne pouvait pas continuer¹⁹⁴. Le déficit canadien de l'automobile avec le Japon a été de \$1.5 milliard en 1981, un record¹⁹⁵.

189. Donald KIRK, *The Globe and Mail*, 5 février 1982, p. B7.

190. *Idem.*, p. B7.

191. *Idem.*, p. B7.

192. *Idem.*, p. B7.

193. Donald KIRK, *The Globe and Mail*, 17 mars 1982, p. B7.

194. *Idem.*, 20 mars 1982, p. B16.

195. *The Globe and Mail*, 27 mars 1982, p. B4.

Le Canada craignait que le Japon ne reconnaisse pas l'urgence du problème puisqu'il jouit d'un surplus d'environ \$400 millions en 1981 pour son commerce avec le Japon, alors que les États-Unis et la CEE ont des déficits de \$18 et \$13 milliards à ce chapitre. Le Canada soutient néanmoins que son surplus a fait une chute - il était de \$1.5 milliard l'année précédente - et que les exportations canadiennes consistent principalement en matières premières et en produits agricoles¹⁹⁶.

M. Lumley proposait que le Japon réduise ses exportations d'automobiles au même rythme que la baisse de la vente d'automobiles au Canada. Du côté japonais, M. Abe offrait une promesse de discuter du niveau des exportations lorsque le Japon et les États-Unis se seraient entendus sur le même sujet¹⁹⁷. Un tel accord intervenait à la fin mars et fixait au même niveau que l'année précédente le nombre de voitures japonaises qui entreraient aux États-Unis. M. Lumley s'est alors dit confiant que le Japon accorderait maintenant la priorité à la conclusion d'une entente avec le Canada. Il déclarait cependant que le statu quo ne serait pas acceptable pour le Canada qui, contrairement aux États-Unis qui prévoient une augmentation des ventes de voitures, devra faire face à une baisse. Le ministre répétait que si l'accord se faisait trop attendre, le Canada devrait prendre une décision de manière unilatérale¹⁹⁸. Il avait déjà affirmé à la suite de l'échec de son voyage au Japon que si un accord n'était pas conclu avant l'été, le Canada devrait songer à prendre des mesures de représailles¹⁹⁹.

3 - LES PROGRAMMES D'AIDE

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures annonçait le 8 mars que l'ACDI fournirait \$5 millions de blé au Pakistan afin de venir en aide aux réfugiés afghans qui ont trouvé refuge dans ce pays depuis l'invasion soviétique de décembre 1979. M. MacGuigan a profité de cette occasion pour louer les efforts déployés par le Pakistan pour aider les réfugiés :

Ceci constitue, a-t-il déclaré, un sacrifice très important compte tenu du fait que cet État est lui-même un pays à faible revenu qui éprouve des difficultés à financer son propre développement²⁰⁰.

Cet octroi porte à \$13,45 millions le montant de l'assistance canadienne apportée aux réfugiés afghans, la moitié environ de cette somme ayant été versée en espèces au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et au Comité international de la Croix-Rouge²⁰¹. L'ACDI signalait en outre qu'une contribution de 6.5 millions en blé fournie par le Canada à la Réserve alimentaire internationale d'urgence avait été attribuée par le PAM à l'aide aux réfugiés afghans du Pakistan²⁰².

Signalons enfin que le Canada annonçait le 19 mars un versement de \$100,000 à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge pour la fourniture de secours d'urgence aux victimes d'un cyclone qui avait ravagé les îles Tonga les 2 et 3 mars²⁰³.

196. Donald KIRK, *The Globe and Mail*, 17 mars 1982, p. B7.

197. *Idem.*, 20 mars 1982, p. B16.

198. David STEWARD-PATTERSON, *The Globe and Mail*, 1^{er} avril 1982, p. B5.

199. Donald KIRK, *The Globe and Mail*, 20 mars 1982, p. B16.

200. ACDI, *Communiqué no 82-08* (8 mars 1982), p. 1.

201. *Idem.*, p. 2.

202. *Idem.*, p. 2.

203. *Idem.*, *Communiqué no 82-11* (19 mars 1982).

L — Chronologie*

18 janvier :

- On apprend que l'EACL fournira, au coût de \$625,000, un réacteur nucléaire de recherche Slowpoke 2 à l'Université des Indes occidentales de la Jamaïque. Ce sera le premier réacteur de ce type à être installé à l'extérieur du Canada. L'installation se fera à la fin de l'année prochaine et le réacteur servira à la recherche médicale et environnementale.

2 février :

- Un rapport sur l'industrie nucléaire du comité du Cabinet sur le développement économique recommande que le gouvernement étudie la possibilité de construire des réacteurs nucléaires au pays afin d'exporter de l'énergie électrique aux États-Unis. Le rapport recommande également la poursuite des efforts déployés par le gouvernement pour préserver le programme CANDU.

4 février :

- On rapporte que la balance commerciale du Canada a enregistré un surplus de \$6.5 milliards en 1981, ce qui constitue une baisse de \$1.3 milliard par rapport à l'excédent record de \$7.8 milliards en 1980. Les exportations ont augmenté de 10.3% et les importations de 13.4%.

10 février :

- Le chargé d'affaires iranien à Ottawa, M. Mohammad H. Fadaifard, déclare qu'il appartient au Canada de prendre l'initiative de la normalisation des relations diplomatiques entre les deux pays, réduites au minimum depuis le départ de l'ambassadeur canadien de Téhéran, en janvier 1980, avec des Américains qui avaient échappé à la prise d'otages. À la suite de cet incident, dit-il, l'Iran attend toujours que le Canada démontre qu'il respecte la révolution. Au ministère des Affaires extérieures, on déclare que le Canada est satisfait de la situation actuelle et n'a pas l'intention d'envoyer de diplomate à Téhéran.

11 février :

- Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures annonce que l'ACDI fournira \$100,000 pour venir en aide aux Péruviens victimes des inondations de la fin de janvier. Cette somme servira à la fourniture de biens de première nécessité et de véhicules de transport pour les secours organisés par la Croix-Rouge péruvienne.
- Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration fait une déclaration relative à la décision de son gouvernement de refuser à M. Victor Manuel Regalado, journaliste salvadorien réfugié au Canada, la permission de rester au Canada. Celle-ci lui a été refusée sur la base de renseignements que le gouvernement n'a pas rendu publics, ce qui a soulevé plusieurs protestations au pays. Dans sa déclaration, M. Axworthy déclare que la décision prise pour M. Regalado « ne devrait en rien diminuer ou faire oublier » les engagements pris par le Canada de contribuer au règlement des problèmes du Salvador et à l'accueil d'autres réfugiés salvadoriens.

26 février :

- Les ministres canadiens des Transports et des Affaires extérieures annoncent que l'Inde et le Canada ont parafé un accord, qui doit encore recevoir l'approbation finale des deux gouvernements, sur l'établissement d'une liaison aérienne directe entre les deux pays.

* Cette chronologie n'est pas exhaustive. Elle mentionne essentiellement des événements non rapportés dans les rubriques précédentes.

début mars :

- Le ministre des Relations extérieures déclare que le Cabinet étudiera au cours des prochains mois l'éventualité d'une participation financière canadienne allant jusqu'à \$500 millions au programme européen de construction de l'Airbus A320.

2 mars :

- Le ministre des Pêches et Océans, M. Roméo Leblanc, permet au vice-président du comité de l'environnement du Parlement européen, M. Stanley Johnson, de se rendre sur les lieux de la chasse aux phoques. M. Johnson s'en était d'abord vu refuser l'accès quelques jours plus tôt.

11 mars :

- Le Parlement européen recommande l'interdiction des importations de peaux de phoques et de produits dérivés de ces animaux. Le ministre des Pêches et Océans, M. Roméo Leblanc, déclare à Ottawa qu'il aurait « beaucoup de mal, en cas d'arrêt de la chasse aux blanchons à expliquer aux populations de l'est du Canada qui en vivent pourquoi des flottes de pêche étrangères ont accès aux poissonneuses eaux canadiennes ». Il affirmait cependant croire que la « raison prévaudrait » avant qu'une telle recommandation ne franchisse les étapes suivantes, celles de l'adoption par la Commission et le Conseil européens et par les pays membres.

mi-mars :

- Le délégué permanent du Canada à l'ONU, M. Gérard Pelletier, se rend à Chypre, au Liban, en Syrie et en Israël dans le but de rendre compte de l'état des opérations du maintien de la paix au Proche-Orient. M. Pelletier doit inspecter les troupes canadiennes stationnées en Syrie et les troupes de la FINUL au Sud-Liban. Pour ce qui est de celle-ci, l'ambassadeur canadien affirme que le Canada, qui pourrait être appelé à participer à la FINUL, veut d'abord se tenir au courant de la situation.

16 mars :

- On apprend que deux chalutiers français ont dû regagner le port de St-Pierre à la suite d'une inspection canadienne du ministère des Pêches qui a jugé que ces bateaux ne respectaient pas la réglementation relative au coefficient de transformation du poisson. Les pêcheurs croient de leur côté qu'il s'agit d'un prétexte pour exercer des représailles devant la décision du Parlement européen de recommander un embargo sur les produits de la chasse aux phoques.

19 mars :

- La Chambre des Communes décrète le 21 mars journée de l'Afghanistan au Canada, afin de souligner la nécessité de la poursuite des efforts internationaux visant à forcer l'URSS à retirer ses troupes de ce pays.

26 mars :

- Le Canada annonce le versement d'une somme de \$350,000 au Comité international de la Croix-Rouge pour son programme de secours humanitaire des victimes du conflit irano-iraquien de même que l'octroi d'un montant de \$180,000 au même comité, pour son programme d'aide au Liban.

27 mars :

- Statistique Canada rapporte que le déficit du commerce de l'auto a baissé en 1981 de \$405 millions par rapport à l'année précédente, pour se chiffrer à \$2.15 milliards. S'il a baissé avec les États-Unis pour la deuxième année consécutive, passant à \$1.7 milliard soit \$315 millions de moins que l'année précédente, le déficit de l'automobile a cependant presque doublé avec le Japon, passant de \$856 millions à \$1.5 milliard.

II - Les Relations extérieures du Québec

(janvier à mars 1982)

A — Aperçu général

À la suite de la démission de M. Claude Morin du poste de ministre des Affaires intergouvernementales en janvier, le Premier ministre du Québec annonçait, le 17 février, la nomination de M. Jacques-Yvan Morin, vice-premier ministre et jusque là ministre d'État au Développement culturel et scientifique, à la tête de ce ministère.

Deux jours plus tard, le nouveau titulaire des Affaires intergouvernementales donnait un aperçu des orientations qu'il entend donner au ministère. Selon M. J.-Y. Morin, le contexte économique actuel exige en premier lieu que le Québec mette l'accent sur l'accroissement de ses exportations. Les États-Unis et l'Europe constituent dans cette perspective les cibles privilégiées du Québec¹. La priorité sera donc donnée au commerce extérieur et, comme l'affirmait plus tard M. Morin, le rôle des missions commerciales à l'étranger devra être renforcé². Une deuxième façon de sortir de la crise consiste à renforcer la coopération économique et scientifique avec l'extérieur, ce à quoi s'emploiera le ministère³.

Le nouveau ministre des Affaires intergouvernementales affirmait également que, de façon générale, les États-Unis et l'Europe (particulièrement la France) demeurent les partenaires privilégiés du Québec. Avec les premiers, il importe de développer les échanges commerciaux et culturels. Avec la France, il faut raffermir les relations privilégiées du Québec et mettre l'accent sur des objectifs économiques et scientifiques, notamment se lier avec elle pour le développement de technologies de pointe. Enfin, toujours selon M. Morin, en tant que deuxième communauté de langue française dans le monde, le Québec doit également rester étroitement lié à la francophonie mondiale⁴.

Par ailleurs, le Bureau de la Statistique du Québec rendait public en janvier le bilan des exportations internationales du Québec pour l'année 1980. D'une valeur de \$14.89 milliards, les exportations québécoises ont augmenté de 21.9% par rapport à 1979, alors qu'elles s'élevaient à \$12.21 milliards. En 1979, elles avaient cependant augmenté de 29.3%⁵. Le marché américain absorbe 60% des exportations québécoises, les expéditions à destination des États-Unis ayant atteint une valeur de \$8.91 milliards, en 1980, une augmentation de 14.4% par rapport à l'année précédente. Le Royaume-Uni vient au second rang, avec une valeur de \$834 millions, 14.7% de plus qu'en 1979. Suivent par ordre d'importance la RFA, les Pays-Bas, le Japon et la France⁶.

1. John CRUICKSHANK, *The Globe and Mail*, 20 février 1982, p. 3.

2. J.-Jacques SAMSON, *Le Soleil*, 12 mars 1982, cité par *L'Argus*, 12 mars 1982, p. 15.

3. John CRUICKSHANK, *op. cit.*, p. 3.

4. Ministère des Affaires intergouvernementales, *Québec Inter*, vol. III, no 2 (février 1982), p. 1.

5. *The Globe and Mail*, 21 janvier 1982, p. B22.

6. Ministère des Affaires intergouvernementales, *Québec Inter*, vol. III, no 1 (janvier 1982), p. 1.